



Bulletin Officiel

N° 5366 Vendredi 26 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BANQUE ZITOUNA 2-4

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A 5-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2» 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1» 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1» 18-22

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP - 23

SITEX – AGO - 23

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BANQUE DE L'HABITAT – BH - 24

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III 24

FCP VALEURS DEVELOPPEMENT 25

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 25

MAXULA PLACEMENT SICAV 26

TUNISAN PRUDENCE FUND 26

UGFS BONDS FUND 27

RESOLUTIONS ADOPTEES

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 28-29

MAXULA PLACEMENT SICAV 30-31

INFORMATIONS POST AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL - AGO - 32-36

LA SOCIETE ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME -AGO - 37-40

TUNISIE FACTORING -AGO - 41-43

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - AGO - 44-48

COURBE DES TAUX

49

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

50-51

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SIAME
- SITEX
- MAC CROISSANCE FCP
- MAC EQUILIBRE FCP
- MAC EPARGNANT FCP
- TUNISIAN PRUDENCE FUND

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 120 000 000 de dinars divisé en 120 000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social : 2 Boulevard de la Qualité de la Vie - Tunis
Registre de Commerce : B24162142009
Matricule Fiscal : 1120822H

« CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 14/12/2015 l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 03 avril 2017, a décidé d'émettre avant la fin du mois de juin 2017 des titres participatifs sous forme de Moudharaba « مُضاربة » telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 29/09/2015, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 25 millions de dinars susceptibles d'être portée à 35 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Epargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	6,25%	1,75%	à la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 25 000 000 de dinars, divisée en 250 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 35 000 000 de dinars divisés en 350 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **15/05/2017** et clôturés au plus tard le **08/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **08/06/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au **30/06/2017**.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET ZITOUNA 2017 » « شهادات الزيتونة 2017 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **30/06/2017**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2017 pour l'avance et au 30/06/2018 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2024** à la valeur nominal.

La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de 6,25% calculée sur la valeur nominale est payable le **31 Décembre de chaque année**.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le **30 Juin de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé**.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires au 30 juin de l'année 2024.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à 1,75% de la valeur nominale.

Ces clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année, sachant que pour la 1ère année elles sont fixées à 95% pour les porteurs de titres participatifs et à 5% pour les actionnaires.

IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions
de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.
Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

**Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR
de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars**

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 1^{er} juin 2017, à 10H00 au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur :

- La réduction de capital à zéro motivée par les pertes
- L'augmentation du capital en numéraire.

2017 - AS - 4837

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Jeudi 29 Juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2016.
4. Approbation s'il y a eu lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2017.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
- 9. Pouvoirs pour les formalités.**

2017 - AS - 4831

AVIS DE SOCIETES

Paiements de dividendes

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat porte à la connaissance de ses actionnaires, des intermédiaires en bourse et de l'ensemble du public que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 mai 2017 a décidé de distribuer un dividende par action, relatif à l'exercice 2016, d'un montant de 300 millimes. La mise en paiement sera effectuée à partir du 12 juin 2017.

2017 - AS - 4838

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée Régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Agrément du CMF n° 05-2016 du 11 février 2016

Siège social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 04 mai 2017, United Gulf Financial Services-North Africa informe les porteurs de parts du FCPR « Tunisian Development Fund III » qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du lundi 29 mai 2017, un dividende net de **351 millimes par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège d'United Gulf Financial Services-North Africa.

2017 - AS - 4839

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24
juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Agrément du Conseil du Marché Financier N°52-2009 du 23 décembre 2009
Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

TUNISIE VALEURS a le plaisir d'informer les porteurs de parts de FCPR VALEURS
DEVELOPPEMENT qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du
vendredi **26 mai 2017** un dividende de **117,288 dinars** par part.

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de TUNISIE
VALEURS.

2017 - AS - 4840

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 mai 2017, **MAXULA
INVESTISSEMENT SICAV** informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2016 :

Un dividende de 3,689 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **30 mai 2017** aux guichets de MAXULA BOURSE sise
à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA INVESTISSEMENT
SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4841

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAXULA PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 mai 2017, **MAXULA PLACEMENT SICAV** informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2016 :

Un dividende de 3,258 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **30 mai 2017** aux guichets de MAXULA BOURSE sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA PLACEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4842

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN PRUDENCE FUND

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°24-2011 du 7 septembre 2011

Adresse: Rue du lac Biwa – Immeuble Fraj – 2^{ème} étage
Les Berges du Lac – 1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'administration du 04 mai 2017, UGFS – NORTH AFRICA porte à la connaissance des porteurs de parts du FCP **TUNISIAN PRUDENCE FUND**, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du **lundi 29 mai 2017** :

Un dividende de 3,341 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets d'UGFS – NORTH AFRICA.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP TUNISIAN PRUDENCE FUND le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4843

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UGFS BONDS FUND

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°25-2015 du 30 avril 2015
Adresse: Rue du lac Biwa – Immeuble Fraj – 2^{ème} étage
Les Berges du Lac – 1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'administration du 04 mai 2017, UGFS – NORTH AFRICA porte à la connaissance des porteurs de parts du FCP **UGFS BONDS FUND**, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter du **lundi 29 mai 2017** :

Un dividende de 0,502 dinar par part

Ce dividende est payable aux guichets d'UGFS – NORTH AFRICA.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP UGFS BONDS FUND le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2017**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2016, comme suit :

(En dinars)

Résultat d'exploitation 2016	330 636,526
Régularisation du résultat d'exploitation 2016	(67 995,311)
Report à nouveau 2015	59,707
Sommes distribuables 2016	262 700,922
Dividendes	262 638,355
Report à nouveau 2016	62,567

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le dividende de l'exercice 2016 à **3,689 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 62,567 dinars au compte « Report à nouveau ».

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de MAXULA BOURSE, à compter du **30 mai 2017**. L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions MAXULA INVESTISSEMENT SICAV.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer un montant brut de 300 dinars par administrateur et par séance au titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

Ces jetons de présence seront supportés par le gestionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2017**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2016, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2016, comme suit :

(En dinars)

Résultat d'exploitation 2016	899 177,812
Régularisation du résultat d'exploitation 2016	(162 667,910)
Report à nouveau 2015	221,504
Sommes distribuables 2016	736 731,406
Dividendes	736 516,512
Report à nouveau 2016	214,894

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2016 à **3,258 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 214,894 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende de MAXULA PLACEMENT SICAV s'effectuera à partir du **30 mai 2017** aux guichets de MAXULA BOURSE.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions MAXULA PLACEMENT SICAV.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration de MAXULA PLACEMENT SICAV des jetons de présence relatifs à l'exercice 2016 pour un montant brut de 300 dinars par administrateur et par séance.

Le montant des jetons de présence sera supporté par le gestionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 mai 2017, la Compagnie Internationale de Leasing -CIL- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2014 pour un montant de 3.669.540 Dinars, devenues libres au cours de cette année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

❖ Résultat net 2016	:	8.853.403
❖ Report à nouveau (distribuable en franchise de R/S)	:	51.401
❖ Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S)	:	3.669.540
Total Report à nouveau (distribuable en franchise de R/S)	:	3.720.941
❖ Report à nouveau (soumis à la R/S)	:	7.242.790
Total	:	19.817.134
❖ Dotation au fonds social	:	- 400.000
❖ Réserves pour Réinvestissements exonérés	:	- 5.150.000
Solde à affecter	:	14.267.134
❖ Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)	:	- 3.700.000
❖ Dividendes à distribuer (soumises à la R/S)	:	- 550.000
Total des Dividendes à distribuer	:	- 4.250.000
❖ Report à nouveau (distribuable en franchise de R/S)	:	20.941
❖ Report à nouveau (soumis à la R/S)	:	9.996.193
Total Report à nouveau	:	10.017.134

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'exercice 2014. L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,850 DT par action, dont 0,740 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 0,110 DT soumis à la retenue à la source.

L'Assemblée générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes le 25/05/2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des trois Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 15.000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 108.000 DT à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'Administrateur pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2019 les membres suivants :

- Mohamed BRIGUI
- TUNISIAN TRAVEL SERVICE
- SOCIETE GENERALE FINANCIERE
- Habib BOUAZIZ
- Sofiene HAJ TAIEB
- Skander KAMMOUN
- Chokri BEN AYED
- Mustapha BEN HATIRA

Les deux administrateurs Chokri BEN AYED et Mustapha BEN HATIRA sont qualifiés de membres indépendants au sens de l'article 47 de la loi n°2016-48.

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne Mr Skander KAMMOUN en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires tels que définis par l'article 47 de la loi n°2016-48.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Horwath ACF (membre de Crowe Horwath), représenté par Mr Noureddine BEN ARBIA en tant que commissaire aux comptes pour la vérification et la certification des états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que des états financiers IFRS pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2017, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 99-92 du 17 aout 1999, l'Assemblée Générale autorise expressément le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en bourse dans les conditions suivantes :

- Durée de l'autorisation : 3 ans se terminant avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2019.
- Nombre maximum d'actions que la société peut obtenir : 10% du total des actions composant le capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :**BILAN RELATIF A L'EXERCICE 2016 APRES AFFECTATION DU RESULTAT**

Exprimés en Dinars

	31 Décembre		Variation	
	2016	2015	MONTANT	%
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	10 388 968	8 307 225	2 081 743	25,06%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	413 823 455	382 619 571	31 203 884	8,16%
Portefeuille-titres commercial	11 000 000	500 000	10 500 000	2100,00%
Portefeuille d'investissement	27 797 128	22 425 718	5 371 410	23,95%
Valeurs Immobilisées	5 150 229	3 766 313	1 383 916	36,74%
Autres actifs	5 414 258	5 126 622	287 636	5,61%
TOTAL DES ACTIFS	473 574 038	422 745 448	50 828 590	12,02%

	31 Décembre		Variation	
	2016	2015	MONTANT	%
PASSIFS				
Dettes envers la clientèle	3 299 044	3 128 318	170 726	5,46%
Emprunts et dettes rattachées	366 320 579	328 404 539	37 916 040	11,55%
Fournisseurs et comptes rattachés	31 463 118	24 448 374	7 014 744	28,69%
Autres passifs	8 871 942	7 797 152	1 074 790	13,78%
TOTAL DES PASSIFS	409 954 684	363 778 383	46 176 301	12,69%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	25 000 000	25 000 000	0	0,00%
Réserves	31 598 438	29 840 506	1 757 932	5,89%
Résultats reportés	10 021 454	7 126 802	2 894 652	40,62%
Actions propres	(3000 537)	(3000 244)	(293)	0,01%
Total des capitaux propres	63 619 355	58 967 064	4 652 291	7,89%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	473 574 038	422 745 448	50 828 590	12,02%

- Suite -**III - L'état d'évolution des capitaux propres****EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Actions propres	Compléments d'apport	Total
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	7 294 191	8 853 403	(3 000 537)	4 320	67 869 355
Reclassement des réserves décidées par l'A.G.O du 16 Mai 2017			(3 669 540)		3 669 540				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Mai 2017			5 150 000	400 000	3 303 403	(8 853 403)			-
Dividendes					(4 250 000)				(4 250 000)
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 450 208	10 017 134	0	(3 000 537)	4 320	63 619 355

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**SOCIETE ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**

Siège social : HOTEL AL JAZIRA - plage Sidi Mahrez - DJERBA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 mai 2017, la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2016 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice net de 78 062,708 dinars comme suit :

Bénéfice net 2016	78 062,708
Reste sur report à nouveau 2013	2 428 500,364
Report à nouveau 2015	<u>- 9 711,619</u>
Total	2 496 851,453
1 ^{er} reliquat reports 2013	2 428 500,364
2 ^{ème} reliquat reports 2016	<u>68 351,089</u>
1 ^{er} reliquat	2 496 851,453
Total reports	<u>2 496 851,453</u>
2 ^{ème} reliquat	0,000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2016 à 26 945,000 Dt (brut).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve les droits de vote des actionnaires présents ou représentés à l'AGO du 20/05/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

BILAN APRES AFFECTATION		
Exprimé en dinars		
	Au 31 Décembre	
	2016	2015
Actifs		
Immobilisations corporelles & incorporelles nettes	3 392 619	4 378 498
Immobilisations financières	1 447 566	1 437 566
Autres actifs non courants	0	0
Total des actifs non courants	4 840 185	5 816 063
Stocks	791 277	536 814
Clients et comptes rattachés (net)	109 005	78 425
Autres actifs courants (net)	517 989	361 599
Placements et autres actifs financiers (net)	8 061 755	7 658 452
Liquidités et équivalents de liquidités	589 157	476 784
Total des actifs courants	10 069 183	9 112 074
Total des actifs	14 909 368	14 928 137

BILAN APRES AFFECTATION		
Exprimé en dinars		
	Au 31 Décembre	
	2016	2015
Capitaux propres et Passifs		
Capital social	7 000 000	7 000 000
Réserves	2 921 247	2 921 247
Autres capitaux propres	974 795	974 795
Résultats reportés	2 496 851	2 418 789
Capitaux propres après affectation	13 392 893	13 314 831
Passifs		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	0	0
Emprunts	0	0
<u>PASSIFS COURANTS</u>	1 516 475	1 613 306
Fournisseurs et comptes rattachés	348 434	476 925
Autres passifs courants	1 168 041	1 136 382
Passifs financiers	0	0
Capitaux propres et des passifs	14 909 368	14 928 137

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

Etat d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2016 (en milliers de dinars)

LIBELLES	Capital	Réserve légale	Réserve facultative	Réserve à Rég. spécial	Réserve pour réinvestis.exo	Réserve de réévaluation	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solides au 31/12/2016 avant affectation	7 000 000	700 000	1 820 937	0	400 310	974 795	2 418 789	78 063	13 392 893
Réserve légale		0						0	0
Réserve facultative			0					0	0
Réserve à régime spécial				0	0			0	0
Réserve pour réinvestissement exonéré			0		0	0		0	0
Réserve de réévaluation légale 1990									
Résultats reportés							78 063	-78 063	0
Dividendes à distribuer							0	0	0
Solides au 31/12/2016 après affectation du résultat	7 000 000	700 000	1 820 937	0	400 310	974 795	2 496 851	0	13 392 893
A.G.O. du 20 Mai 2017									

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**TUNISIE FACTORING**

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 mai 2017, la société Tunisie Factoring publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice 2016, approuve dans leur intégralité les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes prend acte et approuve des opérations réalisées dans le cadre des conventions nouvelles et celles approuvées antérieurement telles que décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, d'affecter les bénéfices de l'exercice 2016 comme suit :

Bénéfice net 2016	840 057
Report à nouveau antérieur à l'exercice 2014	3 990 661
Report à nouveau de 2014 et suivants	3 724 712
Réserve légale 5%	0
Bénéfice disponible (A)	8 555 430
Premier dividende (dividende statutaire) à distribuer sur le report antérieur à l'exercice 2014	600 000
Bénéfice à distribuer (B)	600 000
Nouveau report à nouveau antérieur à l'exercice 2014	3 390 661
Report à nouveau de 2014 et suivants	4 564 769
Report à nouveau	7 955 430

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Président Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission à compter de ce jour d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas vingt millions (20 000 000) de dinars, dans un délai de deux (2) ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration de la société pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions d'émission et accomplir les formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Walid TRIKI en tant qu'Administrateur et entérine son remplacement par Mademoiselle Kodoss MRABET

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme dans les termes des articles 15 et 17 des statuts pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes du vingt et unième exercice (2019) les administrateurs dont les noms sont les suivants :

Monsieur Mohamed BOURAOUI.
TUNISIE LEASING.
Monsieur Hichem ZGHAL.
Monsieur Mourad CHAMMAM.
Monsieur Kais ADHOUM.
Monsieur Sadok BELKAIED.
Mademoiselle Kodoss MRABET
Monsieur Brahim ANANE

Les administrateurs sus désignés, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'administrateurs qui viennent de leur être conférés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant la fin du mandat du cabinet FINOR, désigne la société AMC ERNST & YOUNG (EY) en qualité de Commissaire aux Comptes chargé de remplir la mission qui lui est conférée par la loi et les statuts et ce pour une période de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les compte du vingt et unième exercice (2019).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La société AMC ERNST & YOUNG (EY) représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire par Monsieur Fehmi LAOURINE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

La rémunération du Commissaire aux Comptes sera fixée par le Conseil d'Administration après avis du Comité Permanent d'Audit Interne.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de seize mille (16 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques pour l'exercice 2016 à un montant global de vingt-quatre mille (24 000) dinars dont huit mille dinars (8 000) pour chacun des Présidents des dits Comités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

		BILAN ARRETE AU				
		31 décembre		31 décembre		
	Notes	2016	2015	Notes	2016	2015
Actifs				Capitaux propres et passifs		
Actifs non courants				Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles	3	3 908 209	3 900 043	Capital social	10	10 000 000
Moins : amortissements INC		(3 580 668)	(3 077 180)	Réserves légales		1 000 000
		327 541	822 863	Résultats reportés		7 955 430
Immobilisations corporelles	4	1 591 864	1 510 968	Autres capitaux propres		1 952 282
Moins : amortissements IC		(1 108 656)	(1 052 100)			
		483 208	458 868	Total des capitaux propres avant résultat		20 907 712
Immobilisations financières	5	717 478	696 090	Résultat de l'exercice		0
Moins : provisions IF		(432 230)	0			0
		285 248	696 090	Total des capitaux propres avant affectation		20 907 712
Total des actifs immobilisés		1 095 997	1 977 820			20 667 655
Autres actifs non courants	6	51 919	85 578	Passifs non courants		
Total actifs non courants		1 147 916	2 063 399	Emprunts	11	17 458 762
Actifs courants				Autres passifs financiers		-
Acheteurs factorés	7	134 776 375	120 935 224	Provisions	12	1 976 339
Moins : provisions Acheteurs factorés		(6 564 522)	(5 023 975)	Total passifs non courants		19 435 101
		128 211 853	115 911 249	Passifs courants		
Autres actifs courants	8	804 292	451 392	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	37 704 923
Moins : provisions AAC		(217 027)	(213 338)	Autres passifs courants	13	3 873 553
		587 265	238 055	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	48 026 048
Placements et autres actifs financiers		-	-	Total passifs courants		89 604 524
Liquidités et équivalents de liquidités	9	303	150	TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		129 947 337
Total actifs courants		128 799 421	116 149 454			118 212 853
TOTAL ACTIFS		129 947 337	118 212 853			

III- L'état d'évolution des capitaux propres (Montants exprimés en dinars)

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Provisions non affectées	Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2015	10 000 000	1 000 000	7 715 373	1 112 282	840 000		20 667 655
Après affectation							
Résultat 2016						840 057	840 057
Affectation des résultats							
Réserve légale		0				0	0
Dividendes distribués			(600 000)			0	(600 000)
Dot. pour fonds social						0	0
Résultat reportés			840 057			(840 057)	0
Augmentation du Capital						0	0
Réserve spéciale de réinvestissement exonéré							0
Solde au 31/12/2016	10 000 000	1 000 000	7 955 430	1 112 282	840 000	0	20 907 712
Après affectation							

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 mai 2017, la Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016,
- et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2016,

Prend acte des conclusions des rapports des Commissaires aux Comptes et approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2016 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, prend acte des conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à la majorité

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT NET 2016	139 999 806, 205
REPORT A NOUVEAU 2015	53 733, 011
BENEFICE A AFFECTER	140 053 539, 216
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	19 437 770, 000
FONDS SOCIAL	500 000, 000
RESERVE EXTRAORDINAIRE	120 100 000,000
TOTAL	140 037 770, 000
REPORT A NOUVEAU 2016	15 769, 216

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses actions propres, dans la limite des dispositions prévues par la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et la décision du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise d'utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées lors de la cession de ces titres.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités au titre de l'année 2016 comme suit :

- Un montant de deux mille dinars net (2.000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration.
- Un montant de mille dinars net (1000 TND) pour la présidence des comités émanant du conseil d'administration par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de cinq cents dinars net (500 TND) par séance et par administrateur membre des comités issus du conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à la majorité

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la lettre du ministère des finances du 18 janvier 2017 et coopte la désignation de Mohamed Salah Chebbi Alahsen membre du Conseil d'administration de la banque représentant l'Etat et les participants publics, et ce pour le reliquat du mandat de son prédécesseur Monsieur Maamri Akrmî qui prend fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES AU 31/12/2016

	(unité : en 1000 DT)			
	31.12.2016	31.12.2015	Variations	
		*	Volume	(%)
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	246 320	85 771	160 549	187,2
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	236 389	145 811	90 578	62,1
3- Créances sur la clientèle	7 371 767	6 818 824	552 943	8,1
<i>a- Comptes débiteurs</i>	1 142 169	1 110 052	32 117	2,9
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	5 881 979	5 352 037	529 942	9,9
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>	329 056	336 969	-7 913	-2,3
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>	18 563	19 766	-1 203	-6,1
4- Portefeuille-titres commercial *	40 768	62 087	-21 319	-34,3
5- Portefeuille d'investissement *	1 280 497	931 284	349 213	37,5
6- Valeurs immobilisées	87 448	85 776	1 672	1,9
7- Autres actifs	176 756	219 063	-42 307	-19,3
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation *</i>	73 147	124 247	-51 100	-41,1
<i>b- Autres</i>	103 609	94 816	8 793	9,3
TOTAL ACTIF	9 439 945	8 348 616	1 091 329	13,1
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	618 913	578 209	40 704	7,0
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	313 392	214 124	99 268	46,4
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	7 025 567	6 247 322	778 245	12,5
<i>a- Dépôts à vue</i>	1 850 982	1 706 841	144 141	8,4
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>	5 174 585	4 540 481	634 104	14,0
4- Emprunts et ressources spéciales	428 479	301 266	127 213	42,2
<i>a- Emprunts matérialisés</i>	129 821	31 769	98 052	308,6
<i>c- Ressources spéciales</i>	298 658	269 497	29 161	10,8
5- Autres passifs	276 740	371 423	-94 683	25,5
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>	18 238	11 849	6 389	53,9
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>	165 265	271 190	-105 925	-39,1
<i>c- Autres *</i>	93 237	88 384	4 853	5,5
TOTAL PASSIF	8 663 091	7 712 344	950 747	12,3
CAPITAUX PROPRES				
1- Capital social	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	485 210	344 592	140 618	40,8
3- Actions propres	-1 372	-1 372	0	0,0
4- Autres capitaux propres	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	16	52	-36	69,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES	776 854	636 272	140 582	22,1
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	9 439 945	8 348 616	1 091 329	13,1

* Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

- Suite -

3- L'état d'évolution des capitaux propres

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(mille en 1000€)

	Capital	Capital non appelé	Prime d'émission Prime de fusion	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissement non disponible	Réserve pour réinvestissement disponible	Réserve à prime indisponible	Réserve à prime disponible	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Résultats reportés avant affectation	Résultats reportés après affectation	Modifications comptables	Résultats de l'exercice	Dotation de réserves	Actions propres	Total
Soldes au 31/12/2013 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	81 980	38 824	4 098	13 703	53 585	36 874	0	-32 872	0	0	133 000	-1 367	558 902
Soldes au 31/12/2014 Avant affectation	160 000		55 077	16 000	0	60 630	60 474	0	17 801	53 585	37 485	-32 872		0	50 818	133 000	-1 367	610 331
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 31/10/2015.						10 548				6 800	500	32 872	97		-50 818			
Dividendes distribués															0			
Soldes au 31/12/2014 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	71 179	60 174	0	17 801	60 385	37 985	0	97	0	0	133 000	-1 367	610 331
Soldes au 31/12/2015 Avant affectation	160 000		55 077	16 000	0	43 931	87 422	0	17 801	60 385	38 576	97		0	25 355	133 000	-1 372	636 272
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 23/06/2016.										24 900	500	-97	52		-25 355			
Dividendes distribués															0			
Soldes au 31/12/2015 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	43 931	87 422	0	17 801	85 285	39 076	0	52	0	0	133 000	-1 372	636 272
Soldes au 31/12/2016 Avant affectation	160 000		55 077	16 000	0	31 381	99 972		17 801	85 285	39 636	54		0	140 000	133 000	-1 372	776 854
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 23/06/2017						19 438				120 100	500	-54	16		-140 000			
Dividendes distribués															0			
Soldes au 31/12/2016 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	50 819	99 972	0	17 801	205 385	40 136	0	16	0	0	133 000	-1 372	776 854

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,523%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,547%	1 002,541
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,700%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,747%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,795%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,842%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,864%	1 002,402
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,889%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,936%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,215%	1 003,373
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,288%	923,599
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,400%	1 001,436
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,815%	991,969
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,116%	981,242
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,228%	984,440
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,713%	971,570
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,820%	1 003,178
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,935%	942,878
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,237%	942,174
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,551
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,688
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	929,332
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	926,302
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	918,168
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	910,294
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,729
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,805
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,882

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	167,139	167,156		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,887	112,899		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,702	96,713		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,886	14,887		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,693	108,705		
<i>2448486</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,527	1,529		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,197	107,271		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,713	40,717		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,142	55,147		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,959	114,968		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,531	109,566		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,270	132,402		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	498,364	498,826		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,251	117,393		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,412	126,691		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	136,929	137,146		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,187	119,450		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	99,032	99,319		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	147,067	147,528		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,388	92,433		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,044	97,107		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	142,825	142,725		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	127,083	127,005		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	96,041	96,127		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	98,824	98,933		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,698	19,738		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 231,314	2 226,663		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	113,412	112,797		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	148,168	147,860		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	156,835	156,001		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,976	15,845		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 310,313	5 309,213		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 205,980	5 196,787		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,493	2,487		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,193	2,190		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,211	1,208		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,098	1,093		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,093	1,088		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,088	1,082		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	111,058	110,801		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,159	119,157		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	105,859	105,870
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,089	101,097
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,325	107,337
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,027	100,037
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,527	101,539
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,865	108,875
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,068	102,080
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	99,819	99,828
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	105,947	102,118
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	104,066	104,077
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,868	101,878
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,251	101,260
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,265	104,277
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	102,811	102,821
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	105,139	105,149
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,427	100,437
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,814	105,823
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,220	100,231
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	105,493	101,570
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,970	106,980
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,785	104,798
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,998	105,009
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	106,690	103,228
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,378	100,388

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,365	10,366
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,991	105,001
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	101,534	101,546
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	107,082	107,094
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,685	10,686
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	56,028	56,031
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	97,073	97,190
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,886	16,899
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	268,648	269,798
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,151	29,142
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 269,581	2 271,700
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,663	71,631
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	53,771	53,767
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	102,268	102,225
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	85,944	85,958
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,599	10,598
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,203	11,199
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,608	13,595
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	11,860	11,869
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	12,826	12,856
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	11,569	11,580
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	140,138	139,965
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	136,597	136,620
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,926	8,774
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	105,008	104,992
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	80,336	80,626
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	82,020	82,080
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,620	99,640
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,684	93,744
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,506	100,616
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,785	9,806
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	102,372	101,114
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	143,668	138,880
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	104,454	104,169
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,438	101,849
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	203,226	202,869
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	184,879	184,737
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	158,954	158,785
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,422	21,436
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,201	143,809
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,185	123,567
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 081,963	9 065,530
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,426	8,384
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,809	83,415
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	961,240	957,244
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5403,602	5366,521
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4976,185	4967,982
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	113,779	113,843
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,122	9,067
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 387,888	10 343,677

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE
ET DE MATERIELS ELECTRIQUES
-SIAME-**

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Adnène ZGHIDI (BDO TUNISIE).

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS			
<u>Actifs non Courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1.1	2 201 445	2 003 623
- Amortissements		- 1 731 349	- 1 727 204
		<u>470 096</u>	<u>276 419</u>
Immobilisations corporelles	1.1	24 771 070	23 893 483
- Amortissements		- 20 301 501	- 19 623 302
		<u>4 469 569</u>	<u>4 270 181</u>
Immobilisations financières	1.2	6 702 114	6 476 019
-Provision		- 544 926	- 544 926
		<u>6 157 188</u>	<u>5 931 093</u>
Autres actifs non courants	1.3	-	25 007
Total des actifs non courants	1	11 096 853	10 502 700
<u>Actifs Courants</u>			
Stocks	2.1	11 681 398	13 673 367
- Provision		- 1 223 046	- 1 754 457
		<u>10 458 352</u>	<u>11 918 910</u>
Clients et comptes rattachés	2.2	12 309 704	12 811 550
- Provision		- 2 518 813	- 2 460 533
		<u>9 790 891</u>	<u>10 351 017</u>
Autres actifs courants	2.3	4 658 311	3 531 346
- Provision		- 652 521	- 652 521
		<u>4 005 790</u>	<u>2 878 825</u>
Placement et autres actifs financiers	2.4	6 550	2 550
Liquidités et équivalents de liquidités		1 131 764	1 455 533
- Provision		- 431	- 286
		<u>1 137 883</u>	<u>1 457 797</u>
Total des actifs courants	2	25 392 916	26 606 549
Total des actifs		36 489 769	37 109 249

BILAN

(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		14 040 000	14 040 000
Réserves		4 687 935	4 437 807
Autres capitaux propres		460 739	492 466
Résultats reportés		2 223 453	2 007 595
Total des capitaux propres avant résultat		<u>21 412 127</u>	<u>20 977 868</u>
Résultat de l'exercice		<u>1 633 526</u>	<u>2 130 080</u>
Total des capitaux propres	3	<u>23 045 653</u>	<u>23 107 948</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Crédit à moyen et long terme	4	652 142	-
Total des passifs non courants		<u>652 142</u>	<u>-</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	6 736 764	6 678 053
Autres passifs courants	5.2	2 199 318	2 426 191
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	3 855 892	4 897 057
Total des passifs courants	5	<u>12 791 974</u>	<u>14 001 301</u>
Total des passifs		<u>13 444 116</u>	<u>14 001 301</u>
Total des capitaux propres et passifs		<u>36 489 769</u>	<u>37 109 249</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
		2016	2015
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	6.1	23 514 568	27 898 942
Autres produits d'exploitation	6.2	36 951	38 983
(I) Total des revenus	6	23 551 519	27 937 925
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation de stock des PF et des encours	6.1 -	223 151	337 878
Achats d'approvisionnements consommés	6.3 -	15 504 704	18 176 745
Charges de personnel	6.4 -	3 982 806	3 929 277
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5 -	42 084	1 008 583
Autres charges d'exploitation	6.6 -	1 947 966	1 810 354
(II) Total des charges d'exploitation	-	21 700 711	25 262 837
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</u>		1 850 808	2 675 088
Charges financières nettes	6.7 -	612 366	590 350
Produits financiers	6.8	402 195	401 354
Autres gains ordinaires	6.9	134 845	37 687
Autres pertes ordinaires		-	32 805
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		1 775 482	2 490 974
Impôt sur les bénéfices	-	80 043	360 894
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u>		1 695 439	2 130 080
Eléments exceptionnels	-	61 913	-
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		1 633 526	2 130 080

État des Flux de Trésorerie

(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
		2016	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
<u>Résultat net de l'exercice</u>		1 633 526	2 130 080
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	42 229	996 797
- Variation des stocks	7.1.2	1 991 969	294 151
- Variation des créances clients	7.1.3	480 067	301 074
- Variation des autres actifs	7.1.4 -	1 130 965	208 101
- Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	7.1.5	60 146	179 112
- Plus value / cessions d'immobilisations	-	8 500	-
- Moins value / cessions d'immobilisations financières		-	28 013
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	7.1	3 068 472	4 137 328
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.1 -	1 104 905	1 372 039
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.2	8 500	-
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	7.2.3	-	84 037
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	7.2.4 -	250 000	450 600
- Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.5	59 286	45 138
- Décaissements sur autres valeurs immobilisées	7.2.6 -	35 381	88 931
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	7.2 -	1 322 500	1 782 395
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Encaissements/Remboursements d'emprunts (Variation des crédits de gestion CT)	7.3.1 -	1 140 150	641 889
- Dividendes et autres distributions	7.3.2 -	1 664 005	1 386 659
- Variations des capitaux propres (F.Social+Subv.Inv,...)	7.3.3 -	31 599	38 488
- Variations des emprunts (MT)	7.3.4	715 158	333 795
Flux de trésorerie provenant (affectés) des (aux) activités de financement	7.3 -	2 120 596	2 400 831
<u>Variation de trésorerie</u>	-	374 624	45 898
<u>- Trésorerie au début de l'exercice</u>		374 010	419 908
<u>- Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	-	614	374 010

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72% par la « STEG ». Par décision de la « CAREP » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « CAREP » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C » et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} Juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives, la dernière datant de 2004 a porté le capital à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « SIAME » sont préparés conformément au Système Comptable des Entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996. L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont établis selon le modèle autorisé.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « SIAME » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

✓ Eléments réévalués

* Constructions	5 %
* Matériel et autres	20 %

✓ Eléments non réévalués

* Constructions	5 %, 10 % & 20%
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 %, 15%, 20% & 33%
* Matériel de transport	20 %
* Equipement de bureaux	10 %
* Matériel informatique	10 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.2.2- PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 décembre 2016, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2016, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques « SIAME », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus-values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins-values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

2.2.3- STOCKS

Les stocks de la « SIAME » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

Conformément à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales, la société a procédé à l'inventaire physique des stocks et des valeurs disponibles et réalisables pour les besoins de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2016.

2.2.4- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « SIAME » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

2.2.5- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La « SIAME » a présenté ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 de la même manière que l'exercice précédent.

2.3- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « SIAME » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4- REGIME FISCAL

La « SIAME » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages liés à l'exportation conformément à la législation en vigueur.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

2.5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs, aucun événement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 27 avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élevant à 33 854 968TND au 31 décembre 2016 contre 32 553 464TND au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	2 201 445	2 003 623	197 822
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		24 771 070	23 893 483	877 587
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.2	6 702 114	6 476 019	226 095
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	180 339	180 339	-
TOTAL		33 854 968	32 553 464	1 301 504

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions ont atteint 11 096 853 TND au 31 décembre 2016 contre 10 502 700TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	470 096	276 419	193 677
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 469 569	4 270 181	199 388
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	6 157 188	5 931 093	226 095
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	-	25 007	- 25 007
TOTAL	11 096 853	10 502 700	594 153

1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2016

Désignation	Valeur brute				Amortissement				V C N
	Début Exercice	Acquisitions	Reclassement/ Cession	Total	Début Exercice	Dotation	Régularisations	Cumul Amts	
1 - Immobilisations Incorporelles	2 003 623	197 822	-	2 201 445	1 727 204	4 145	-	1 731 349	470 096
Investissement de Recherche & Développement	517 004	-	-	517 004	517 004	-	-	517 004	-
Concession Marque, Brevet & Licence	1 003 932	-	-	1 003 932	1 003 070	862	-	1 003 932	-
Logiciel	207 786	7 390	-	215 176	207 130	3 283	-	210 413	4 763
Immobilisations incorporelles en cours	274 901	190 432	-	465 333	-	-	-	-	465 333
2 - Immobilisations Corporelles	23 893 483	1 682 950	805 363	24 771 070	19 623 302	707 695	29 496	20 301 501	4 469 569
2.1 Terrain	51 279	-	-	51 279	-	-	-	-	51 279
2.2 Constructions	4 724 191	77 471	-	4 801 662	2 822 818	184 412	-	3 007 230	1 794 432
Bâtiments Industriels	4 161 351	-	-	4 161 351	2 349 328	161 286	-	2 510 614	1 650 737
Bâtiments Administratifs	501 831	-	-	501 831	437 160	15 595	-	452 755	49 076
Insatallations générales, agencements et aménagements	61 009	77 471	-	138 480	36 330	7 531	-	43 861	94 619
2.3 Matériels & Outillages	15 581 474	784 124	-	16 365 598	14 349 740	391 954	-	14 741 694	1 623 904
2.3.1 Matériels Industriels	8 261 425	486 142	-	8 747 567	7 435 135	201 780	-	7 636 915	1 110 652
2.3.2 Outillages industriels	5 314 560	218 202	-	5 532 762	5 094 510	100 169	-	5 194 679	338 083
2.3.3 Pièces. rechange & Outil. Immobilisés	2 005 489	79 780	-	2 085 269	1 820 095	90 005	-	1 910 100	175 169
Pièces de rechange immobilisées	1 767 085	78 190	-	1 845 275	1 596 713	80 912	-	1 677 625	167 650
Petits outillages immobilisés	238 404	1 590	-	239 994	223 382	9 093	-	232 475	7 519
2.4 Matériels de transport	705 545	144 078	29 496	820 127	615 789	44 273	29 496	660 062	189 561
Matériels Transport de biens	140 152	-	-	140 152	140 152	-	-	140 152	-
Matériels Transport de personnes	565 393	144 078	29 496	679 975	475 637	44 273	29 496	490 414	189 561
2.5 Autres Immobilisations Corporelles	2 071 699	252 161	-	2 323 860	1 834 955	87 056	-	1 922 011	401 849
2.5.1 Agenc., Aménagement & installations	1 050 427	219 518	-	1 269 945	886 172	42 516	-	928 688	341 257
2.5.2 Matériels de bureaux	1 018 458	32 643	-	1 051 101	945 969	44 540	-	990 509	60 592
2.5.3 Immobilisation chez tiers	2 814	-	-	2 814	2 814	-	-	2 814	-
2.6 Immobilisation corporelles en cours	759 295	425 116	775 867	408 544	-	-	-	-	408 544
Total général	25 897 106	1 880 772	805 363	26 972 515	21 350 506	711 840	29 496	22 032 850	4 939 665

1.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élevaient au 31 décembre 2016 à 6 702 114TND contre 6 476 019TND au 31 décembre 2015. Le détail de cette rubrique est le suivant :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	6 443 634	6 193 634	250 000
EMPRUNT NATIONAL		16 000	20 000	- 4 000
PRÊTS PERSONNELS	1.2.2	85 022	88 027	- 3 005
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	157 458	174 358	- 16 900
TOTAL		6 702 114	6 476 019	226 095

1.2.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la« SIAME » s'élevait au 31 décembre 2016 à 6 443 634TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
SIALE	129 250	129 250	-
CELEC	88 000	88 000	-
SERPAC	750	750	-
ELECTRICA	825 595	825 595	-
CONTACT	2 529 850	2 279 850	250 000
EPICORPS	36 263	36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-
SITEL	597 670	597 670	-
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-
SAS MAYETEL	34 816	34 816	-
TOUTALU	2 001 450	2 001 450	-
TOTAL	6 443 634	6 193 634	250 000

- Les acquisitions de la période se présentent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2016
AUGMENTATION DU CAPITAL CONTACT	250 000
TOTAL	250 000

Le tableau suivant détaille l'affectation des provisions estimées à 471 456 TND :

DESIGNATION	En TND		
	BRUT	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	- 129 250	-
CELEC	88 000	- 88 000	-
SERPAC	750	- 750	-
ELECTRICA	825 595	-	825 595
CONTACT	2 529 850	-	2 529 850
EPICORPS	36 263	- 36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	- 50 000	-
SITEL	597 670	-	597 670
SIAME INTERNATIONAL	149 990	-	149 990
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816
TOUTALU	2 001 450	- 167 193	1 834 257
TOTAL	6 443 634	- 471 456	5 972 178

1.2.2- PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au titre de 2016 comme suit :

DESIGNATION	En TND				
	31/12/2015	OCTROI	REMBOURSEMENT	APUREMENT	31/12/2016
PRETS AU PERSONNEL BRUT	88 027	56 281	59 286	-	85 022
PROVISIONS PRETS AU PERSONNEL	-	-	-	-	-
TOTAL NET DE PROVISION	88 027	56 281	59 286	-	85 022

1.2.3- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2016 un solde débiteur de 157 458 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	92 283	92 283	-
CONSIGNATION CONTENEURS	61 900	78 800	- 16 900
DIVERS CAUTIONNEMENTS	3 275	3 275	-
TOTAL	157 458	174 358	- 16 900

Au 31 décembre 2016, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 470 TND.

1.3- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants affichent un solde nul au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	180 339	180 339	-
TOTAL	180 339	180 339	-

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 25 392 916TND au 31 décembre 2016 contre 26 606 549 TND au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
STOCKS	2.1	10 458 352	11 918 910	- 1 460 558
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	9 790 891	10 351 017	- 560 126
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	4 005 790	2 878 825	1 126 965
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	1 137 883	1 457 797	- 319 914
TOTAL		25 392 916	26 606 549	-1 213 633

2.1- STOCK

La valeur nette du stock est passée de 11 918 910TND au 31 décembre 2015 à 10 458 352 TND au 31 décembre 2016 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	1 164 665	135 390	1 029 275
PIÈCES COMPOSANTES	6 012 075	444 546	5 567 529
PIÈCES FABRIQUÉES	831 390	112 548	718 842
PRODUITS CONSOMMABLES	255 367	21 343	234 024
PRODUITS FINIS	3 417 901	509 219	2 908 682
TOTAL	11 681 398	1 223 046	10 458 352

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016, une valeur nette de 9 790 891TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
STEG	3 175 022	2 620 256	554 766
CLIENTS LOCAUX	2 536 100	2 515 616	20 484
CLIENTS ÉTRANGERS	3 257 092	4 142 390	- 885 298
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	725 538	903 793	- 178 255
CLIENTS DOUTEUX - EFFETS ET CHEQUES IMPAYÉS	2 615 952	2 629 495	- 13 543
TOTAL	12 309 704	12 811 550	- 501 846
PROVISIONS	- 2 518 813	- 2 460 533	- 58 280
ENCOURS CLIENTS NETS	9 790 891	10 351 017	- 560 126

Les provisions pour dépréciation des comptes clients ont enregistré une augmentation de 2,37% en passant de 2 460 533 TND au 31 décembre 2015 à 2 518 813 TND au 31 décembre 2016.

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2016 à 4 005 790 TND contre 2 878 825 TND au 31 décembre 2015.

La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	232 440	61 511	170 929
AVANCE FOURNISSEUR	626 080	466 477	159 603
ACOMPTES AU PERSONNEL	81 697	71 480	10 217
ETAT, IMPOTS ET TAXES	1 798 074	1 620 003	178 071
DEBITEURS DIVERS	995 151	955 948	39 203
PRODUITS A RECEVOIR	122 423	97 701	24 722
COMPTES D'ATTENTE	733 478	202 611	530 867
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	68 968	55 615	13 353
TOTAL BRUT	4 658 311	3 531 346	1 126 965
PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES FOURNISSEURS	- 97 957	- 97 957	-
PROVISION POUR DEPRECIATION DES DEBITEURS DIVERS	- 538 860	- 538 860	-
PROVISION POUR DEPRECIATION SUR REPORT IS	- 13 002	- 13 002	-
PROVISION POUR DEPRECIATION AUTRES COMPTES DEBITEURS	- 2 702	- 2 702	-
TOTAL PROVISION	- 652 521	- 652 521	-
TOTAL NET	4 005 790	2 878 825	1 126 965

2.4- PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités ont atteint au 31 décembre 2016, 1 137 883 TND contre 1 457 797 TND au 31 décembre 2015 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
PLACEMENTS	2 550	2 550	-
PARTIE COURANTE/EMPRUNT NATIONAL	4 000	-	4 000
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	1 103 302	1 081 523	21 779
BANQUES ET CAISSES	28 462	374 010	- 345 548
PROVISIONS	- 431	- 286	- 145
TOTAL	1 137 883	1 457 797	- 319 914

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2016 à 23 045653 TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2015	MVTS	31/12/2016
CAPITAL	14 040 000	-	14 040 000
ACTIONS RACHETEES	- 171 485	60	- 171 425
S/TOTAL 1	13 868 515	60	13 868 575
RESERVE LEGALE	1 404 000	-	1 404 000
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	925 238	-	925 238
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	1 719 958	250 000	1 969 958
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	- 203 390	68	- 203 322
PRIME D'EMISSION	463 486	-	463 486
S/TOTAL 2	4 609 292	250 068	4 859 360
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	450 887	- 23 139	427 748
RESERVE POUR FONDS PERDUS	33 922	- 4 809	29 113
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	7 657	- 3 779	3 878
S/TOTAL 3	492 466	- 31 727	460 739
RESULTATS REPOTES	2 007 595	215 858	2 223 453
S/TOTAL 4	2 007 595	215 858	2 223 453
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	20 977 868	434 259	21 412 127
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 130 080	- 496 554	1 633 526
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	23 107 948	- 62 295	23 045 653

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

Rubrique	CAPITAL	RESULTATS REPORTES	RESULTATS		RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	RVE SPE. REEVAL.	AUTRES COMPL. D'APPORT	PRIME D'EMISSION	RVE POUR FONDS SOCIAL	RVE FONDS PERDUS	SUBV. D'INVEST.	RVES SPE. REINVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
			REPORTES/ ACTIONS PROPRES	ACTIONS RACHETEES											
Solde au 31/12/2015	14 040 000	1 901 956	105 639	- 171 485	1 404 000	300 000	925 238	-203 391	463 486	450 887	33 921	7 658	1 719 959	2 130 080	23 107 948
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250 000	- 250 000	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 23 139	-	-	-	-	23 139
RESERVE POUR FONDS PERDUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 4 809	-	-	-	4 809
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 3 779	-	-	3 779
RESULTATS REPORTES	-	195 280	20 578	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 215 858	-
AUTRES COMPLEMENTES D'APPORT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RACHAT D'ACTIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1 664 222	- 1 664 222
REVENTE D'ACTIONS PROPRES	-	-	-	60	-	-	-	68	-	-	-	-	-	-	128
AUGMENTATION DE CAPITAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT 2016														1 633 526	1 633 526
Solde au 31/12/2016	14 040 000	2 097 236	126 217	- 171 425	1 404 000	300 000	925 238	-203 323	463 486	427 748	29 112	3 879	1 969 959	1 633 526	23 045 653

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique s'élève à 652 142 TND au 31 décembre 2016, TND contre un solde nul à la clôture de l'exercice précédent. Elle regroupe le solde à plus d'un an des crédits bancaires à moyen terme. Son détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
CRÉDIT ATTIJARI	652 142	-	652 142
TOTAL	652 142	-	652 142

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016, 12 791 974 TND contre 14 001 301 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	6 736 764	6 678 053	58 711
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	2 199 318	2 426 191	- 226 873
PASSIFS FINANCIERS	5.3	3 855 892	4 897 057	- 1 041 165
TOTAL		12 791 974	14 001 301	-1 209 327

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2016, ce poste totalise 6 736 764 TND contre 6 678 053 TND au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 58 711 TND détaillée comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
FOURNISSEURS	5 665 402	5 618 681	46 721
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	966 371	990 781	- 24 410
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	104 991	68 591	36 400
TOTAL	6 736 764	6 678 053	58 711

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016, 2 199 318 TND contre 2 426 191 TND au 31 décembre 2015. La variation enregistrée au niveau de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
PERSONNEL	523 371	470 616	52 755
ETAT, IMPOTS ET TAXES	958 809	490 188	468 621
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	32 708	32 491	217
AUTRES CHARGES A PAYER	336 488	874 125	- 537 637
CNSS ET ASSURANCE GROUPE	329 262	318 459	10 803
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES	18 680	240 312	- 221 632
TOTAL	2 199 318	2 426 191	- 226 873

5.3- CONCOURS BANCAIRES& AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016, le solde de cette rubrique totalisant 3 855 892 TND se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	En TND	
		31/12/2016	31/12/2015
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	3 826 816	4 897 057
CONCOURS BANCAIRES		29 076	-
TOTAL		3 855 892	4 897 057

5.3.1-AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2016 à 3 826 816 TND se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND	
	31/12/2016	31/12/2015
CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION	3 700 971	4 841 121
FINANCEMENTS DE STOCKS	900 000	900 000
FINANCEMENTS EN DEVISES	650 971	2 141 121
PRE-FINANCEMENT EXPORT	2 150 000	1 800 000
CMT ÉCHÉANCES À - D'UN AN	125 845	55 936
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	118 572	55 556
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	7 273	380
TOTAL	3 826 816	4 897 057

NOTE -6- COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2016 s'est clôturé par un résultat bénéficiaire net de 1 633 526 TND. Il s'analyse comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		2016	2015	VARIATION
REVENUS	6.1	23 514 568	27 898 942	- 4 384 374
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS	6.1	- 223 151	- 337 878	114 727
PRODUCTION		23 291 417	27 561 064	-4 269 647
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	- 15 504 704	- 18 176 745	2 672 041
MARGE / COUT MATIÈRES		7 786 713	9 384 319	-1 597 606
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	36 951	38 983	- 2 032
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	- 3 982 806	- 3 929 277	- 53 529
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6.5	- 42 084	- 1 008 583	966 499
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	- 1 947 966	- 1 810 354	- 137 612
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 850 808	2 675 088	- 824 280
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	- 612 366	- 590 350	- 22 016
PRODUITS FINANCIERS	6.8	402 195	401 354	841
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	134 845	37 687	97 158
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-	- 32 805	32 805
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT		1 775 482	2 490 974	- 715 492
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		- 80 043	- 360 894	280 851
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. APRES IMPÔT		1 695 439	2 130 080	- 434 641
ELEMENTS EXCEPTIONNELS		- 61 913	-	- 61 913
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 633 526	2 130 080	- 496 554

6.1- PRODUCTION

La production est passée de 27 561 064TND en 2015 à 23 291 417 TND en2016. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2016	2015	variation
VENTES LOCALES	11 827 578	11 086 193	741 385
VENTES STEG	3 977 661	3 535 464	442 197
VENTES EXPORT	7 709 329	13 277 285	- 5 567 956
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	23 514 568	27 898 942	- 4 384 374
VARIATION DES STKS DES PDTS FINIS & ENC.	- 223 151	- 337 878	114 727
TOTAL PRODUCTION	23 291 417	27 561 064	- 4 269 647

6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise au titre de l'exercice 2016, 36 951 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2016	2015	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS)	33 172	30 758	2 414
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS INSCRITE AU RÉSULTAT	3 779	8 225	- 4 446
TOTAL	36 951	38 983	- 2 032

6.3- ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint au titre de 2016, 15 504 704 TND contre 18 176 745 TND au titre de l'exercice 2015, enregistrant ainsi une baisse de 2 672 041 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	2016	2015	VARIATION
ACHAT MATIERES PREMIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	13 210 359	17 036 617	- 3 826 258
ACHAT MATIERES CONSOMMABLES ET EMBALLAGES	369 741	342 495	27 246
VARIATION DE STOCK	1 768 817	- 43 727	1 812 544
ACHATS NON STOCKES	515 380	638 487	- 123 107
ACHATS DE MARCHANDISES	301 454	541 235	- 239 781
RRR/ACHATS	- 656 247	- 333 562	- 322 685
TRANSFERT DE CHARGES	- 4 800	- 4 800	-
TOTAL	15 504 704	18 176 745	- 2 672 041

La marge sur coût matière a diminué en passant de 9 384 319 TND en 2015 à 7 786 713 TND en 2016.

6.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 3 982 806 TND contre 3 929 277 TND en 2015. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	2016	2015	VARIATION
SALAIRES ET COMPLÉMENTS DE SALAIRES	2 694 407	2 683 005	11 402
AVANTAGES EN NATURE	14 147	8 608	5 539
INDEMNITÉS	395 213	400 526	- 5 313
CONGÉS	215 735	195 590	20 145
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASS. GPE)	663 304	641 548	21 756
TOTAL	3 982 806	3 929 277	53 529

6.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 42 084 TND au titre de l'exercice 2016 ainsi détaillés :

DESIGNATION	En TND		
	2016	2015	VARIATION
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES	4 145	9 722	- 5 577
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. CORPORELLES	707 695	734 864	- 27 169
DOTATION RESORPTION CHARGES A REPARTIR	25 007	60 112	- 35 105
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DE STOCKS	1 223 047	1 754 457	- 531 410
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION A. A. COURANTS	-	4 695	- 4 695
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	58 280	135 605	- 77 325
TOTAL DOTATIONS	2 018 174	2 699 455	- 681 281
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	- 1 754 458	- 1 678 220	- 76 238
REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	- 221 632	-	- 221 632
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION A. A. COURANTS	-	12 644	12 644
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	-	8	8
TOTAL REPRISES	- 1 976 090	- 1 690 872	- 285 218
TOTAL	42 084	1 008 583	- 966 499

6.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 137 612 TND, en passant de 1 810 354 TND au titre de 2015 à 1 947 966 TND au titre de 2016.

Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2016	2015	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	16 163	13 344	2 819
LOCATIONS	11 945	8 268	3 677
ENTRETIENS ET REPARTIONS	174 194	168 282	5 912
PRIMES D'ASSURANCE	76 098	73 943	2 155
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTATION ET ABONNEMENT	8 775	14 559	- 5 784
HONORAIRES	207 862	184 025	23 837
COMMISSIONS SUR VENTES	54 765	145 995	- 91 230
SÉMINAIRES ET FORMATION	10 950	23 255	- 12 305
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATIONS PUBLIQUES	16 013	49 642	- 33 629
TRANSPORTS	172 258	233 119	- 60 861
MISSIONS, DÉPLACEMENTS, RESTAURATION ET RÉCEPTION	176 280	146 848	29 432
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMUNICATION	41 187	49 183	- 7 996
COMMISSIONS BANCAIRES	89 607	94 620	- 5 013
PÉNALITÉS	338 953	378 847	- 39 894
JETONS DE PRÉSENCES	48 000	12 000	36 000
IMPÔTS ET TAXES	574 724	263 283	311 441
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	5 815	11 150	- 5 335
TRANSFERT DE CHARGES	- 75 623	- 60 009	- 15 614
TOTAL	1 947 966	1 810 354	137 612

6.7- CHARGES FINANCIERES NETTES

En 2016, cette rubrique a enregistré une augmentation de 22 016 TND en passant de 590 350 TND en 2015 à 612 366 TND en 2016. Cette variation se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2016	2015	VARIATION
INTÉRÊTS SUR PREFINANCEMENT EXPORT	115 286	133 016	- 17 730
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DE STOCKS	51 011	70 249	- 19 238
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	3 705	2 008	1 697
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	164 788	157 177	7 611
INTÉRÊTS SUR AUTRES CRÉDITS EXPLOITATION	25 830	43 577	- 17 747
PERTE DE CHANGE	679 546	740 557	- 61 011
GAIN DE CHANGE	- 440 752	- 570 757	130 005
INTÉRÊTS SUR CMT	29 139	15 121	14 018
RÉMUNÉRATION DE COMPTE COURANT	- 16 332	- 16 825	493
CHARGES NETTES/CESSION VALEURS MOBILIERES	-	28 013	- 28 013
PERTE/DÉS ÉLÉMENTS FINANCIERS	145	-	145
REPRISE DES ÉLÉMENTS FINANCIERS	-	- 11 786	11 786
TOTAL	612 366	590 350	22 016

6.8- PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers totalisant 402 195 TND en 2016 se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	2016	2015	VARIATION
DIVIDENDES REÇUS	402 195	401 354	841
TOTAL	402 195	401 354	841

6.9- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent en 2016 à 134 845 TND contre 37 687 TND en 2015. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	2016	2015	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	8 500	-	8 500
AUTRES GAINS ORDINAIRES	126 345	37 687	88 658
TOTAL	134 845	37 687	97 158

Les autres gains ordinaires résultent de l'apurement de dettes qui ne sont plus exigibles et d'anciens comptes de passifs conformément aux décisions du conseil d'administration du 27 avril 2017.

NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2016, la variation de trésorerie de la société « SIAME » s'est soldée pour - 374 624 TND contre - 45 898 TND au 31 décembre 2015, ainsi ventilée:

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	3 068 472	4 137 328
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- 1 322 500	- 1 782 395
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	- 2 120 596	- 2 400 831
TOTAL	- 374 624	- 45 898

7.1.1- AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	42 084	1 008 583
PROVISION POUR DEPRECIATION DES ELEMENTS FINANCIERS	145	-
REPRISE / ELEMENTS FINANCIERS	-	- 11 786
TOTAL	42 229	996 797

7.1.2- VARIATION DES STOCKS

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
STOCKS N-1	13 673 367	13 967 518
STOCKS N	- 11 681 398	- 13 673 367
TOTAL	1 991 969	294 151

7.1.3- VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	12 811 550	13 138 478
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	- 12 309 704	- 12 811 550
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	1 081 523	1 055 669
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	- 1 103 302	- 1 081 523
TOTAL	480 067	301 074

7.1.4- VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	3 531 346	3 739 447
AUTRES ACTIFS COURANTS N	- 4 658 311	- 3 531 346
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	2 550	2 550
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	- 6 550	- 2 550
TOTAL	-1 130 965	208 101

7.1.5- VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	- 2 426 191	- 2 396 510
AUTRES PASSIFS COURANTS N	2 199 318	2 426 191
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES N-1	240 312	240 312
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES N	- 18 680	- 240 312
DIVIDENDES N-1	32 491	32 298
DIVIDENDES N	- 32 708	- 32 491
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	- 6 678 053	- 6 524 983
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	6 736 764	6 678 053
INTERETS COURUS N-1	- 380	- 3 826
INTERETS COURUS N	7 273	380
TOTAL	60 146	179 112

7.2.1- DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	2 003 623	1 771 112
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	- 2 201 445	- 2 003 623
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	23 893 483	22 753 955
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	- 24 771 070	- 23 893 483
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 29 496	-
TOTAL	-1 104 905	-1 372 039

7.2.2- ENCAISSEMENTS PROVENANTS DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	29 496	-
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 29 496	-
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	8 500	-
TOTAL	8 500	-

7.2.3- ENCAISSEMENT PROVENANT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS TOUTALU CEDEES	-	112 050
MOINS VALUE SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	- 28 013
TOTAL	-	84 037

7.2.4- DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
ACQUISITION PARTS CONTACT	- 250 000	-
ACQUISITION PARTS TOUTALU	-	- 400 000
ACQUISITION ACTIONS ELECTRICA	-	- 50 600
TOTAL	- 250 000	- 450 600

7.2.5- ENCAISSEMENTS PROVENANTS D'AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
ENCAISSEMENTS / PRETS AU PERSONNEL	59 286	45 138
TOTAL	59 286	45 138

7.2.6- DECAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	174 358	136 317
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	- 157 458	- 174 358
DECAISSEMENTS SUR PRÊTS AU PERSONNEL	- 56 281	- 50 890
RECLASSEMENT CT EMPRUNT NATIONAL	4 000	-
TOTAL	- 35 381	- 88 931

7.3.1- DECAISSEMENTS DES EMPRUNTS (VAR CREDITS DE GESTION/CT...)

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	- 4 841 121	- 5 483 010
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	3 700 971	4 841 121
TOTAL	-1 140 150	- 641 889

7.3.2- DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
DIVIDENDES N-1	- 32 491	- 32 298
DIVIDENDES N	32 708	32 491
DIVIDENDES DECIDES EN N AU TITRE DE N-1	- 1 664 222	- 1 386 852
TOTAL	-1 664 005	-1 386 659

7.3.3- VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES (FONDS SOCIAL, SUBVENTION, ...)

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
AUTRES CAPITAUX PROPRES N-1	- 492 466	- 530 954
AUTRES CAPITAUX PROPRES N	460 739	492 466
ACTIONS RACHETEES N-1	171 485	171 485
ACTIONS RACHETEES N	- 171 425	- 171 485
AUTRES COMPLEMENT D'APPORT N-1	203 391	203 391
AUTRES COMPLEMENT D'APPORT N	- 203 323	- 203 391
TOTAL	- 31 599	- 38 488

7.3.4- REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS MT

DESIGNATION	31/12/2016	31/12/2015
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	-	- 55 556
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	652 142	-
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	- 55 556	- 333 795
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	118 572	55 556
TOTAL	715 158	- 333 795

NOTE -8- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société « TOUTALU »,
- La société « CONTACT »,
- La société « ELECTRICA »,
- La société « SIAME INTERNATIONALE »,
- La société « PROSID »,
- La société « PROSID SUD »,
- La société « SNC »,
- La société « SGTM »,
- La société « CAPROMET »,
- La société « LE RIDEAU METALLIQUE »,
- Monsieur Mohamed Hédi BEN AYED,
- La société « SITEL »,
- La société « SAS MAYTEL », et
- La société « FRIGO NEGOCE ».

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

- L'évolution des engagements résultant des opérations réalisées avec les parties liées entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 ;
- La nature et le volume des opérations réalisées courant l'exercice 2016.

8.1- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

En KTND

Société	Situation au 31/12/2016				Situation au 31/12/2015			
	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL
TOUTALU	199	390	- 441	148	187	370	- 437	120
CONTACT	-	118	-	118	-	4	-	4
ELECTRICA	930	39	- 19	950	1 069	41	- 69	1 041
SIAME INTERNATIONALE	-	-	-	-	- 97	-	- 6	- 103
PROSID	-	-	- 26	- 26	-	-	- 8	- 8
PROSID SUD	-	-	- 0,1	- 0,1	-	-	-	-
SNC	-	-	- 9	- 9	-	-	- 9	- 9
SGTM	-	-	-	-	2	-	-	2
CAPROMET	3	-	-	3	245	-	-	245
LE RIDEAU METALLIQUE	-	-	- 70	- 70	-	-	-	-
M .H. BEN AYED	-	-	- 43	- 43	-	-	- 86	- 86
SITEL	85	-	-	85	17	-	-	17
SAS MAYTEL	-	116	-	116	-	96	-	96
FRIGO NEGOCE	-	-	-	-	-	-	- 2	- 2

8.2- NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2016

8.2.1- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TOUTALU

a- TOUTALU - Autres actifs courants

Le compte courant « TOUTALU » présente un solde débiteur de 390 KTND au 31 décembre 2016. En 2016, la « SIAME » a facturé des frais de carburant de 4 KTND et des intérêts sur compte courant associé, au taux de 6% pour 16 KTND.

TOUTALU n'a rien réglé courant 2016.

b- TOUTALU - Fournisseur

Les achats réalisés en 2016 ont totalisé 723KTND TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de 719 KTND courant le même exercice.

c- TOUTALU - Client

Les ventes réalisées en 2016 ont totalisé 12 KTND TTC. « TOUTALU » n'a procédé à aucun règlement courant le même exercice.

8.2.2- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CONTACT

a- CONTACT - Autres Actifs Courants

Les principales opérations enregistrées en 2016 se détaillent ainsi :

- La « SIAME » a comptabilisé et encaissé des dividendes auprès de « CONTACT » pour 300 KTND. Le reliquat de 100 TND figure au niveau des effets à recevoir ;
- La « SIAME » a établi des notes de débit pour 24 KTND ;

- La société « CONTACT » a établi une note de débit pour 10 KTND.

8.2.3- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ELECTRICA

a- ELECTRICA - Client

La société « ELECTRICA » est une filiale de la « SIAME » chargée de la distribution des disjoncteurs et accessoires de branchement fabriqués par la « SIAME », ainsi que la commercialisation du complément de la gamme des produits Général Electric non intégrée par la « SIAME ». Il est à signaler que les conditions commerciales accordées à « ELECTRICA » sont similaires à celles accordées aux autres distributeurs de la « SIAME ». Le total des ventes TTC réalisées avec « ELECTRICA » en 2016 s'élève à 1 071 KTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 1 210KTND courant 2016. Le solde du compte client « ELECTRICA » s'élève au 31 décembre 2016 à 930 KTND.

b- ELECTRICA - Fournisseur

Les achats réalisés auprès de la société « ELECTRICA », courant 2016, s'élèvent à 155 KTND TTC et se rapportent à des achats de matériel électrique.

La « SIAME » a procédé au règlement de 205 KTND courant le même exercice.

c- ELECTRICA -Autres actifs courants

Ce compte a enregistré les mouvements suivants :

- Règlement par la « SIAME » au titre de la ristourne « GE » pour 14 KTND ;
- Règlement par « ELECTRICA » des loyers antérieurs pour 54 KTND ; et
- Facturation par la SIAME d'un loyer du local sis au 34 rue Ali Darghouth-Tunis pour 38 KTND.

8.2.4- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME INTERNATIONAL

a. SIAME INTERNATIONAL - Client

Au début de l'exercice 2016, le compte client de la société « SIAME INTERNATIONAL » s'élevait à -97 KTND se rattachant à l'exercice 2013.

Les ventes réalisées en 2016 ont totalisé 473 KTND TTC.

La « SIAME INTERNATIONAL » a procédé au règlement de la totalité de sa dette.

b. SIAME INTERNATIONAL - Fournisseur

Le compte fournisseur de la société « SIAME INTERNATIONAL » qui s'élevait au début de l'exercice à 6 KTND, a été totalement réglé en 2016.

8.2.5- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID », courant 2016, s'élèvent à 28 KTND TTC.

La « SIAME » a réglé 10 KTND de sa dette envers « PROSID » en 2016.

8.2.6- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID SUD

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID SUD », courant 2016, s'élèvent à 0,9 KTND TTC.

La « SIAME » a réglé 0,8 KTND de sa dette envers « PROSID SUD » en 2016.

8.2.7- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SNC

La dette envers « SNC » s'élève à 9 KTND et demeure non mouvementé depuis 2015.

8.2.8- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SGTM

La société « SIAME » a procédé courant 2016 au règlement du reliquat de sa créance pour 2 KTND.

8.2.9- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CAPROMET

Afin de consolider sa présence sur le marché Algérien, la « SIAME » a intégré la société « CAPROMET » dans son portefeuille des clients étrangers.

La société « CAPROMET », a réalisé courant 2016 des achats pour un total de 187 KTND et a procédé à des règlements pour 429 KTND.

8.2.10- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE RIDEAU METALLIQUE

Les achats réalisés auprès de la société « LE RIDEAU METALLIQUE », courant 2016, s'élèvent à 104 KTND TTC.

La « SIAME » a réglé 34 KTND en 2016.

8.2.11- OPERATIONS AVEC M. MOHAMED HEDI BEN AYED

La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. Les honoraires ont été fixés à 86 KTND TTC par an. La société a procédé au règlement de 129 KTND en 2016.

8.2.12- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SITEL

La société « SIAME » a vendu des marchandises à la société « SITEL » pour un montant TTC de 68 KTND.

8.2.13- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SAS MAYTEL

Des dividendes pour 53 et 43 KTND respectivement au titre des exercices 2008 et 2011 ne sont pas encore encaissés par la « SIAME ».

La « SIAME » a comptabilisé un gain de change sur ces dividendes en devises pour 20 KTND.

8.2.14- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE FRIGO NEGOCE

La totalité de la dette envers la société « FRIGO NEGOCE » a été réglée en 2016 pour 2 KTND TTC.

NOTE -9- ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1- NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en
Contre partie d'un crédit de 2 000 000 TND totalement remboursé au 31 décembre 2016 ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1 500 000 TND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2016 ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8 100 000 TND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériels de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 000 000 TND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4 850 000 TND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur la de 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1^{er} rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 000 000 TND. Au 31 décembre 2016, seulement 830 KTND ont été débloqués avec un remboursement à hauteur de 59 KTND.

9.2- CAUTIONS SOLIDAIRES

- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de l'AMEN BANK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 1 260 000 TND, autorisé par le conseil n°134 du 08 mai 2013 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITTIENNE d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 000 TND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015 ;

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 000 TND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 000 TND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BANQUE DE L'HABITAT, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 000 TND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 000 TND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.

9.3- CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 décembre 2016, le total des cautions bancaires s'élève à 3 949 065 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	DOUANE	STEG	FRS LOCAUX	EXPORT	TOTAL
BIAT	733 597	663 910		909 894	2 307 401
ATTIJARI BANK	770 850				770 850
AMEN BANK	218 140	254 977	9 000		482 117
BT	55 450				55 450
BNA	11 800				11 800
STB	128 020			20 977	148 997
BH	172 450				172 450
TOTAL	2 090 307	918 887	9 000	930 871	3 949 065

9.4- AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 48 000€ et 1 840 954\$ soit un total converti de 4 422 456TND, qui se détaillent ainsi :

FOURNISSEUR	MONTANT		
	EUR	USD	TND
ASOLO POLIMERI	36 000		87 484
ATTREZZATURE T S	12 000		29 161
FATOR		18 264	42 719
GANDT		127 186	297 476
HAINING		424 860	993 705
HOLLEY		63 074	147 524
LS INDUSTRIAL		731 670	1 711 304
NINGBO		475 900	1 113 083
TOTAL	48 000	1 840 954	4 422 456

9.5- EFFETS ESCOMPTES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2016 s'élève à 4 096 963TND.

Rapport Général du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société « SIAME » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la société « SIAME », comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **36 489 769 TND** et un bénéfice net de l'exercice de **1 633 526 TND**.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « SIAME » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le délai de détention par la « SIAME » de ses propres actions, tel que fixé par l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, a été dépassé ;
- Le contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 à 2011 s'est soldé en 2016 par un arrêté de taxation d'office pour un montant de 37 KTND. Cette taxation d'office a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Par ailleurs, une notification au titre des exercices 2012 et 2013 portant sur un redressement total de 121 KTND, a été adressée à la « SIAME » le 20 juillet 2015. Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de ces deux vérifications fiscales étant donné que tous les chefs de redressement ont été contestés. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ces deux vérifications fiscales.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ces points.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration avec les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2016.

Tunis, le 12 Mai 2017.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Adnène Zghidi

Rapport Spécial du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la société « SIAME SA » au titre de l'exercice 2016, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les conventions et/ou opérations réalisées en 2016 ainsi que celles autorisées antérieurement, et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice ont été réexaminées et autorisées par le conseil d'administration du 27 avril 2017.

Ces conventions et opérations se présentent comme suit :

A- Conventions et/ou opérations réalisées en 2016

A-1- Opérations avec la filiale « TOUTALU »

En KTND

	Solde 2015	Débit	Crédit	Solde 2016
TOUTALU	370	20	0	390

Le compte courant « TOUTALU » présente un solde débiteur de 390 KTND au 31 décembre 2016. En 2016, la « SIAME » a facturé des frais de carburant de 4 KTND et des intérêts sur compte courant associé, au taux de 6% pour 16 KTND. La société TOUTALU n'a rien réglé courant 2016.

A-2- Opérations avec la filiale « CONTACT »

En KTND

	Solde 2015	Débit	Crédit	Solde 2016
CONTACT	4	424	310	118

Les principales opérations enregistrées en 2016 se détaillent ainsi :

- La « SIAME » a comptabilisé et encaissé des dividendes auprès de « CONTACT » pour 300 KTND. Le reliquat de 100 KTND figure au niveau des effets à recevoir ;
- La « SIAME » a établi des notes de débit pour 24 KTND ;
- La société « CONTACT » a établi une note de débit pour 10 KTND.

A-3- Opérations avec la filiale « ELECTRICA »

En KTND

	Solde 2015	Débit	Crédit	Solde 2016
ELECTRICA	41	52	54	39

Ce compte a enregistré les mouvements suivants :

- Règlement par la « SIAME » au titre de la ristourne « GE » pour 14 KTND ;
- Règlement par « ELECTRICA » des loyers antérieurs pour 54 KTND ; et
- Facturation d'un loyer du local sis au 34 rue Ali Darghouth-Tunis pour 38 KTND l'an.

A-4- Opérations avec l'actionnaire M. Mohamed Hédi Ben Ayed

	Solde 2015	Débit	Crédit	Solde 2016
M .H. BEN AYED	- 86	129	86	- 43

La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. Les honoraires ont été fixés à 86 KTND TTC par an. La société a procédé au règlement de 129 KTND en 2016.

A-5- Cautions et avals

- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit d'ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 KTND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.

B- Conventions déjà approuvées par les assemblées générales ordinaires antérieures et qui continuent à produire leurs effets en 2016 :

Les conventions relatives aux cautions données par la « SIAME » au profit de ses

filiales et dont les effets se poursuivent en 2016 sont les suivantes :

- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de l'AMEN BANK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 1 260 KTND, autorisé par le conseil n°134 du 08 mai 2013 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 KTND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 KTND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 KTND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BANQUE DE L'HABITAT, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 KTND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Votre conseil d'administration du 28 mai 2015 a fixé la rémunération et avantages du Président Directeur Général comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 153 250 TND servis sur 13 mensualités ;
 - Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôts. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
 - Une voiture de fonction ;
 - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès d'une compagnie d'assurance moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement ;

- Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.
- Votre conseil d'administration du 27 avril 2017 a décidé de servir au Président Directeur Général, une prime d'intéressement brute de 77 000TND.

C-2 Les obligations et engagements de la « SIAME » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 se présentent comme suit (en TND) :

	<u>Président Directeur Général</u>	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2016
Avantages à court terme		
Salaires	153 249	12 036
Prime d'intéressement	100 000	100 000
Prime d'intéressement complément /2015	27 008	-
Retraite complémentaire	17 834	17 834
Frais de déplacement	4 200	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Païement en actions	-	-
Total	302 292	129 870

En dehors des conventions et opérations ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 12 Mai 2017.

Le Commissaire aux comptes

BDO Tunisie

Adnène Zghidi

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La Société Industrielle des Textiles << **SITEX** >> publie, ci-dessous, ses Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tel qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes : Mr Mohamed Imed Loukil et Mr Adel MADHI.

BILAN ARRETE AU 31/12/2016*(Exprimé en milliers de Dinars)*

ACTIFS	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS	<u>1</u>		
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	1.1	1 752	1 738
Moins : Amortissements		<1 426>	<1 345>
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>		326	393
Immobilisations corporelles	1.2	166 708	157 582
Moins : Amortissements		<131 846>	<127 374>
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>		34 862	30 208
Immobilisations financières	1.3	1 008	932
Moins : Provisions		-	-
<i>Immobilisations financières nettes</i>		1 008	932
<i>Total des actifs immobilisés</i>		36 196	31 533
Autres actifs non courants		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		36 196	31 533
ACTIFS COURANTS	<u>2</u>		
Stocks	2.1	34 714	29 582
Moins : Provisions		<3 630>	<5 246>
<i>Stocks nets</i>		31 084	24 336
Clients et comptes rattachés	2.2	2 896	4 594
Moins : Provisions		<415>	<415>
<i>Clients nets</i>		2 481	4 179
Autres Actifs Courants	2.3	7 526	9 870
Placements & autres actifs financiers	2.4	167	169
Moins : Provisions		-	-
<i>Placements & autres actifs financiers</i>		167	169
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	2 900	1 813
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		44 158	40 367
TOTAL DES ACTIFS		80 354	71 900

BILAN ARRETE AU 31/12/2016
(Exprimé en milliers Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<i>Notes</i>	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES	<u>3</u>		
Capital Social		23 063	23 063
Réserves	3.1	14 038	38 181
Autres Capitaux propres	3.2	3 880	4 015
Résultats reportés		0	<18 208>
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		40 981	47 051
Résultat de l'exercice		<3 187>	<5 893>
Capitaux propres avant affectation		37 794	41 158
PASSIFS	<u>4</u>		
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	4.1	6 035	6 006
Provisions non courantes	4.2	1 409	1 450
Total des passifs non courants		7 444	7 456
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.3	3 875	3 022
Autres passifs courants	4.4	3 966	4 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	4.5	27 275	16 203
Total des passifs courants		35 116	23 286
TOTAL DES PASSIFS		42 560	30 742
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		80 354	71 900

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2016

(Exprimé en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
	<u>5</u>		
Revenus	5.1	44 447	46 932
Cout des ventes	5.2	<38 638>	<46 669>
Marge Brute		5 809	263
Autres produits d'exploitation	5.3	4 825	4 886
Frais de distribution		<873>	<771>
Frais d'administration		<3 184>	<3 516>
Sous Activité		<4 918>	<2 408>
Autres Charges d'Exploitation	5.4	<4 250>	<4 510>
Résultat d'Exploitation		-2 591	-6 056
Charges financières nettes		<951>	<981>
Produits financiers		6	19
Autres gains ordinaires	5.5	2 217	1 884
Autres pertes ordinaires	5.6	<1 816>	<701>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-3 135	-5 835
Impôts sur Les Bénéfices		<52>	<58>
Résultat après impôts		-3 187	-5 893
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT APRES MODIF. COMPTABLES		-3 187	-5 893

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2016

(Exprimé en milliers de Dinars)

<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Encaissement reçus des clients		47 546	49 192
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		<47 726>	<46 022>
Intérêts payés		<1 382>	<1 137>
Impôts sur les bénéfices payés		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-1 562	2 033
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		<4 356>	<4 953>
Encaissements prov.de la cession d'immob.corp. et incorp		48	464
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-4 308	-4 489
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Dividendes et autres distributions versés		<61>	<61>
Encaissements provenant des emprunts		1 800	3 000
Encaissements provenant des crédits de gestion		12 000	12 200
Remboursements des emprunts		<1 480>	<584>
Remboursements des crédits de gestion		<12 000>	<10 400>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		259	4 155
Incidences des variations des taux de change		431	<9>
VARIATION DE TRESORERIE		-5 180	1 690
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		205	-1 485
<i>Ajustement de la trésorerie</i>		-	-
Trésorerie à la fin de l'exercice		-4 975	205

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1.1.REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan,
- Etat de résultat,
- Etat de flux de trésorerie,
- et des présentes notes aux états financiers.

1.2.NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le premier Janvier et finit le trente et un Décembre de la même année.

1.3.BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents se résument comme suit :

1.3.1. Les immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend :

Les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.

1.3.2. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises par la société SITEX, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tous autres éléments de coût supportés à l'occasion de l'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire selon les taux suivants :

- Construction : 20 ans.
- Installations Techniques, matériels & Outillages Industriels : 10 et 15 ans.
- Matériels de transport : 5 ans.
- Mobilier & matériels de bureau : 5 et 10 ans.
- Agencements & installations divers : 10 ans.

1.3.3. Les stocks

Les éléments du stock acquis par la société (stock de matières premières, matières consommables, matières auxiliaires et emballages commerciaux) sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition. La méthode de valorisation des matières premières retenue est celle du Coût Moyen Pondéré.

Les éléments du stock produits par la société (les produits finis et les produits en cours) sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à la dite production, et selon la méthode du coût moyen pondéré sans les coûts liés à la sous activité.

➤ Les Provisions des Stocks :

Les pièces de rechange et les produits auxiliaires inutilisés depuis plus de cinq ans, font l'objet d'une provision pour dépréciations des stocks.

Pour les produits finis, une provision est constatée pour les articles dont la valeur de réalisation est inférieure au prix de revient, hors sous-activité.

Les provisions pour dépréciation des stocks des produits finis sont reprise dans l'exercice de vente des produits finis provisionnés. Lorsque les produits finis sont vendus au-dessus du prix de revient, la reprise de la provision correspondante est qualifiée de non utilisée devenu sans objet.

Après avis favorable des commissaires aux comptes, le Conseil d'Administration du 27.4.2016 a approuvé des nouvelles règles des provisions, pour se rapprocher de la valeur marchande réelle des articles en stock.

1.3.4. Provisions non courantes :

- Provisions pour litiges & contentieux : les litiges avec les administrations fiscales, sociales ainsi qu'avec des tiers non régularisées à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour litiges et contentieux.
- Provision pour fond de prime de fin de carrière : cette provision est calculée en fonction des indemnités de départ à la retraite normale accordé au personnel continuant à bénéficier de l'ancien statut de la SOGITEX.

1.3.5. Produits d'exploitation :

Les produits de la vente des tissus, des produits semi-ouvrés, des coupons ainsi que les produits de transport des marchandises sont évalués à la juste valeur de contrepartie des liquidités reçues et à recevoir.

1.3.6. Frais de recherche & développement :

Les frais de recherche & développement sont comptabilisés en frais généraux et sont supportés dans l'exercice.

1.3.7. Opérations libellées en monnaies étrangères :

Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'arrêté comptable. Les gains et les pertes de changes observés sont inclus dans la détermination de résultat net de la période.

1.3.8. Sous activité :

Il y a sous activité, lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de la production.

Le coût de la sous activité est correspond aux frais généraux fixes de production, tels que les charges d'amortissements et de main d'œuvre directe non imputées au cout de production.

En 2016, il y a eu un affinement de la méthode de calcul de la sous activité en intégrant tout le processus de la production sans incident sur le résultat net. Néanmoins, la sous activité de l'année 2015 ne peut pas être déterminé d'une manière fiable et le compte de résultat n'a pas été réalisé, ainsi les chiffres comparatifs ne peuvent pas être retraités (NC N°11).

1.3.9. Etat des flux de trésorerie :

L'état de flux de trésorerie, faisant partie des états financiers et renseigne sur la manière avec laquelle la SITEX a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et des investissements

La SITEX utilise le modèle de référence pour l'établissement de l'état de flux de trésorerie.

NOTES RELATIVES A L'ACTIF

1. LES ACTIFS NON COURANTS

1.1. Les Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels informatiques. Au 31 Décembre 2016, la valeur brute de cette rubrique s'élève à 1,752 million de dinars.

En mille dinars

Détail	2016	2015
Logiciels	1 752	1 738
Valeur Brute	1 752	1 738
Amortissements	1 426	1 345
Valeur nette des Immobilisations Incorporelles	326	393

1.2. Les Immobilisations Corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 34,862 millions de dinars au 31décembre 2016, contre 30,208 millions de dinars au 31 décembre 2015.

La variation des immobilisations corporelles durant l'exercice 2016 se résume comme suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS

AU 31 DECEMBRE 2016

DESIGNATION	Valeurs Brutes 31/12/2015	Acquisitions de l'exercice 2016	Reclas./cession Exercice 2016	Valeurs Brutes au 31/12/2016	Amortis. au 31/12/2015	Dotations de l'exercice 2016	Reprise sur Amort.	Amortis. au 31/12/2016	V.C.N au 31/12/2016
- Terrain	1 557	-	-	1 557	-	-	-	-	1 557
- Bâtiments	17 675	-	-	17 675	16 052	345	-	16 397	1 278
- Matériel de transport	1 124	-	128	996	892	73	128	837	158
- Matériel Industriel	104 176	92	-	104 268	82 448	3 887	-	86 335	17 933
- Outillage Industriel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Agenc., Aménag. Construc.	5 683	-	-	5 684	5 086	177	-	5 264	420
- Equipements de bureau	1 340	-	-	1 340	1 299	10	-	1 308	31
- Matériels divers	19 274	7	-	19 281	18 908	77	-	18 985	296
- Matériel informatique	2 765	34	-	2 799	2 689	31	-	2 720	79
- Immobilisations encours	3 988	9 136	14	13 108	-	-	-	-	13 110
Total	157 582	9 269	142	166 708	127 374	4 600	128	131 846	34 862

1.3. Les Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières présentent un solde net de 1,008 million de dinars au 31 décembre 2016, contre un solde net de 0,932 million de dinars au titre de l'année précédente. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

<i>En mille dinars</i>		
Désignation	2016	2015
Titres de Participations	60	60
Prêts au Personnel	237	209
Dépôts & Cautionnement	711	663
Valeur Brute	1 008	932
Provisions sur Immob. Financières	-	-
Valeur nette des Immobilisations Financières	1 008	932

2. LES ACTIFS COURANTS

2.1. Stocks

Les stocks présentent un solde net de 31,084 millions de dinars au 31 décembre 2016, contre un solde net de 24,336 millions de dinars au titre de l'année précédente. Cette variation se détaille comme suit

En mille dinars

Désignation	2016	2015
Matières Premières	4 327	1 835
Provisions	-	-
Matières premières nettes des provisions	4 327	1 835
Matières Auxiliaires & consommables	9 548	9 265
Provisions	2 032	2 681
Matières auxiliaires et consommables nettes des provisions	7 516	6 584
Produits Finis et encours	20 839	18 483
Provisions	1 598	2 566
Produits Finis et encours nettes de provisions	19 241	15 917
Valeur Brute des stocks	34 714	29 583
Total des Provisions	3 630	5 247
Total Net des stocks	31 084	24 336

2.2.Clients et Comptes Rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 2,481 millions de dinars au 31 Décembre 2016 contre 4,179 millions de dinars au titre de l'année précédente, ce solde se détaille comme suit :

En mille dinars

Désignation	2016	2015
Clients	2 042	3 697
Etrangers	1 425	3 153
Locaux	617	544
Clients Douteux ou Litigieux	0	0
Locaux	131	131
Provisions	131	131
Clients Effets à Recevoir	382	465
Locaux	382	465
Effets & Chèques Impayés	57	17
Locaux	341	301
Provisions	284	284
Valeur Brute	2 896	4 594
Total des Provisions	415	415
Total Net des clients et comptes rattachés	2 481	4 179

2.3. Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique présente une valeur de 7,526 millions de dinars au 31 Décembre 2016 contre 9,870 millions de dinars au titre de l'année précédente, ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2016	2015
Fournisseurs (avances, emballages à rendre, ristournes,...)	353	3 373
Personnel	2 129	2 043
Etat impôts & taxes	4 296	4 394
Débiteurs divers	694	18
Charges constatées d'avance	54	42
Total Net des clients et comptes rattachés	7 526	9 870

2.4. Placements Courants

La rubrique « placements courants » présente un solde de 0,167 million de dinars au 31 décembre 2016 contre 0,169 million de dinars au début de l'année. Ce solde se détaille comme suit :

Détail	En mille dinars	
	2016	2015
prêts au personnel - d'un an	163	165
Intérêts Courus à Recevoir	4	4
Valeur Comptable Nette	167	169

2.5. Liquidités et Equivalents de Liquidités

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » présente un solde de 2,900 million de dinars au 31 décembre 2016 contre 1,813 million de dinars au 31 décembre 2015. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	<i>En mille dinars</i>	
	2016	2015
Valeurs à l'encaissement	2 343	230
Banques & caisse	469	1 494
Compte régie Avances & Accréditifs	88	89
Total Général	2 900	1 813

NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

3. LES CAPITAUX PROPRES

3.1. Réserves :

La rubrique « réserves » présente un solde à fin 2016, de 14,038 millions de dinars, contre 38,180 millions de dinars à fin 2015. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	<i>En mille dinars</i>	
	2016	2015
Réserves Légales	2 306	2 306
Réserves pour Investissements	11 056	35 157
Réserves pour Fonds social	408	408
Autres Réserves	268	310
Total des réserves	14 038	38 181

3.2. Autres Capitaux Propres :

Cette rubrique comporte la prime d'émission et les subventions d'investissements. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	<i>En mille dinars</i>	
	2016	2015
Prime d'émission	3 193	3 193
Subvention d'investissements	687	822
Total Autres Capitaux Propres	3 880	4 015

Les subventions d'équipement sont accordées à une entreprise, l'Etat, les collectivités publiques ou tout autre organisme public pour la création ou l'acquisition d'immobilisations techniques (matériels industriels, outillages, matériels divers...). Ces subventions sont utilisées pour la création ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable. La résorption (amortissement) de ces subventions d'équipements s'effectue sur le même nombre d'années que l'amortissement de l'équipement y rattaché, à compter de la date d'achat ou de mise en service de l'équipement.

Les subventions d'investissements s'élèvent à 0,687 million de dinars à fin 2016 contre 0,822 million de dinars à fin 2015 soit un écart de 0,134 million de dinars qui correspond à la quote-part inscrite au résultat de l'exercice.

4. LES PASSIFS :

4.1. Les Emprunts

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse une année et il présente un solde de 6,035 millions de dinars au 31 Décembre 2016 contre 6,006 millions de dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2016	2015
Emprunt	7 806	7 497
Moins: échéances à moins d'un an	<1 771>	<1 491>
Emprunt à échéances plus d'un an	6 035	6 006

4.2. Provisions non courantes :

Ce poste enregistre les provisions pour prime de fin de carrière et provisions pour litiges. Il présente un solde de 1,409 million de dinars au 31 Décembre 2015 contre 1,450 million de dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2016	2015
Provisions Pour Charges & litiges	1 255	1 295
Provisions pour prime de fin de carrière	155	155
Total des provisions non courantes	1 409	1 450

LES PASSIFS COURANTS

4.3. Fournisseurs et Comptes Rattachés

Cette rubrique présente un solde net de 3,875 millions de dinars au 31 Décembre 2016, contre 3,022 millions de dinars à la fin de l'exercice précédent, ce solde au se détaille comme suit :

	<i>En mille dinars</i>	
Désignation	2016	2015
Fournisseurs	2 603	1 771
Fournisseurs retenue de Garantie	60	51
Fournisseurs Effets à Payer	950	1 003
Fournisseurs factures non encore parvenue	262	197
Total fournisseurs et comptes rattachés	3 875	3 022

4.4. Autres passifs courants

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016, à 3,966 millions de dinars et se détaille comme suit :

	<i>En mille dinars</i>	
Désignation	2016	2015
Clients Avance sur Commande	369	899
Personnel	773	659
Etat Impôts et Taxes	473	324
Créditeurs Divers	2 351	2 179
Total des autres passifs courants	3 966	4 061

4.5. Concours bancaires & autres passifs financiers:

Le poste «Concours bancaires & autres passifs financiers» présente un solde de 27,275 millions de dinars au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2016	2015
Emprunts moins d'un an	1 783	1 491
Concours bancaires	25 197	14 459
Intérêts Courus sur emprunts non courants	201	177
Compte de régie Avances & Accréditifs	94	76
Total des concours bancaires & autres passifs financiers	27 275	16 203

5. Notes relatives à l'état de Résultat :

5.1. Revenus :

Les revenus de l'année 2016 s'élèvent à 44,447 millions de dinars contre 46,932 millions de dinars en 2015.

Le chiffre d'affaires global se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2016	2015
Revenus	44 447	46 932
Ventes déchets	576	793
Chiffre d'Affaires Global	45 023	47 725

Les ventes de déchets ont été déduites des couts de production.

5.2. Coût des ventes :

Le coût des ventes de l'année 2016 s'élève à 38,638 millions de dinars contre 47,669 millions de dinars en 2015.

Le détail de coût des ventes se résume dans le tableau suivant :

En mille dinars

Désignation	2016	2015
Consommation matières	20 447	19 661
Main d'œuvre (hors sous-activité)	6 893	8 834
Frais généraux Variables	9 506	9 529
Frais généraux fixes (hors sous-activité)	5 129	5 710
Total des Frais	41 975	43 734
Autres Ventes (déchets)	<576>	<793>
Variation des produits finis et encours	-2 761	3 728
Cout des Ventes	38 638	46 669

5.3. Autres produits d'exploitation:

Les autres produits d'exploitation de l'année 2016 s'élève à 4,825 millions de dinars contre 4,886 millions de dinars en 2015.

Le détail de cette rubrique se résume dans le tableau suivant :

En mille dinars

Désignation	2016	2015
Reprises sur amortissements & provisions utilisées	0	2 686
Reprises sur amortissements & provisions non utilisées	4 825	2 200
Total des Autres produits d'exploitation	4 825	4 886

5.4. Autres Charges d'exploitation:

Les autres charges d'exploitation représentent essentiellement les charges de départ à la retraite du personnel et se présente comme suit.

Désignation	<i>En mille dinars</i>	
	2016	2015
Dotations aux provisions	3 164	3 966
Dépréciation des Stocks	2 696	3 609
Risques & Charges	468	357
Autres Charges	1 086	544
Total des autres charges d'exploitation	4 250	4 510

5.5. Autres Gains Ordinaires:

Les autres produits ordinaires représentent essentiellement le gain de change et les ristourne et se présente comme suit.

Désignations	<i>En mille dinars</i>	
	2016	2015
Gain de Change	1 163	920
Produits sur Cession Immobilisations	39	301
Autres Produits Ordinaires	1 015	663
Total des autres gains ordinaires	2 217	1 884

5.6. Autres Pertes Ordinaires:

Les autres Pertes ordinaires représentent essentiellement les pertes de change et se présente comme suit.

Désignations	<i>En mille dinars</i>	
	2016	2015
Pertes de change	1 675	595
Modifications comptables	141	106
Total des autres pertes ordinaires	1 816	701

6. NOTES RELATIVES AU FRAIS DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement de l'année 2016 s'élèvent à 2,980 millions de dinars contre 3,056 millions de dinars pour l'année 2015.

Désignation	<i>En mille dinars</i>	
	2016	2015
Charges de l'Activité	2 980	3 056
Revenus de l'Activité	2 615	2 021
Total Général	-365	-1 035

7. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan à fin décembre 2016 se présentent comme suit :

Banque	<i>En mille dinars</i>	
	2016	Total
Crédits documentaires	2 301	2 908
Cautions	1 340	1 340
Total Général	3 641	4 248

Suretés Consenties par la Société :

La société a consenti à l'ensemble des banques auprès desquelles elle a bénéficié des crédits les garanties suivantes :

- Une hypothèque sur les titres fonciers appartenant à la société
- Un nantissement sur fonds de commerce.

La situation des CMLT au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

- ✚ Montant initiaux : 9,800 millions de dinars.
- ✚ Soldes au 31 décembre 2015 : 6,035 millions de dinars.

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	2016	2015
Revenus	44 447	Achats consommés	20 447			
Autres produits d'exploitations	576	Déstockage de Production (Variation)	0			
Production stockée	2 761					
Production Immobilisée						
Total	47 784	Total	20 447	Production	47 208	46 932
Production	47 208	Achats consommés	20 447	Marge sur coût matières	26 761	23 542
Marges sur coût matières	26 761					
Subventions d'exploitations	134	Autres charges externes	13 785			
Total	26 895	Total	13 785	* Valeur Ajoutée brute	13 686	11 512
Valeur Ajoutée Brute	13 686	Impôts et taxes	367	* Excédent brut	565	-1 544
		Charges de personnel	12 754	(ou Insuffisance)		
Total	13 686	Total	13 121	d'exploitation		
- Excédent brut d'exploitation	565	Charges financières	1 464			
Autres produits ordinaires	917	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	7 846			
Produits financiers	8	Autres pertes				
Total	925	Total	9 310	Résultat ordinaires avant impôt sur les sociétés	-2 995	-5 907
Reprises de charges	4 825	Impôt sur le résultat ordinaire	53	Résultat net de l'exercice	-3 048	-5 964
Résultat positif des activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positifs des modifications comptables	-	Effet négatif des modif.comptables	139			
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-			
Total	-	Total	-	Résultat net après modification comptable	-3 187	-5 893

Tableau de Passage des Charges par Destination aux Charges par Nature

En mille dinars

Charges par Destination	Achats Consommés & Frais Généraux	Charges du Personnel	Amortissements & Provision	Autres Charges	Total
Cout des Ventes	29 936	6 893	3 048	2 098	41 975
Frais de Distribution	17	529	43	283	872
Frais d'Administration	46	1 854	151	1 134	3 185
Autres Charges d'exploitation			3 164	1 086	4 250
Charges Financières				2 628	2 628 (1)
Sous-Activité		3 478	1 440		4 918
Autres Pertes Ordinaires				141	141
Total Général	29 999	12 754	7 846	7 370	57 969

(1) Ce montant comporte en plus des charges financières figurant dans l'état de résultat, les pertes de changes d'une valeur de 1 675 mDT.



Messieurs les actionnaires de la société
Industrielle des Textiles "SITEX S.A."

**RAPPORT GENERAL SUR
LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons examiné les états financiers de la Société Industrielle des Textiles "SITEX" pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2016 tels qu'arrêtés par votre Conseil d'Administration.

1 – Responsabilité du Management de la société

Les états financiers ci-joints, arrêtés au 31 Décembre 2016, font apparaître un total net du bilan de **80.354.491** Dinars, une perte de **3.187.258** Dinars, des capitaux propres avant résultat de l'exercice de **40.981 840** dinars et une trésorerie nette négative de **4.974.401** dinars ont été établis par le Conseil d'Administration de votre société qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère et fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu égard aux circonstances.

2 – Responsabilité des Commissaires aux comptes

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre société ; notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit ainsi qu'aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptable retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3 - Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la Société Industrielle des Textiles « SITEX » au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers sont établis selon les méthodes comptables d'évaluation et de présentation préconisées par les Normes Comptables Tunisiennes et sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

4 - Vérifications et informations spécifiques

- Conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes donnés par votre Conseil d'Administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 Décembre 2005, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société SITEX avec la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 24 Avril 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Member firm of KPMG International

Mohamed Imed Loukil



FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
0, Rue de Byal-Les Deuxes de Les 10-1050-Tunis
MF.6100857.AN.1300 - N°C. 8149590002
Tél:71.394.2432 Fax:71.394.830
E-mail:im.imitabz@kpmg.com

Cabinet Adel MADHI

Adel MADHI



Adel MADHI
Expert Comptable D.P.L.E
Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre



**Messieurs les actionnaires de la société
Industrielle des Textiles "SITEX S.A."**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions conclues

1. Le Conseil d'Administration du 24 Avril 2014 a autorisé le nantissement du fonds de commerce et l'hypothèque des propriétés de la SITEX, objet des titres fonciers n° 41240 Sousse, 13517 Sousse et 216 Monastir en garantie des crédits octroyés.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 1^{er} Décembre 2016 a approuvé une convention d'emprunt entre la société « SITEX » et la société « SWIFT TEXTILES EUROPE LTD » pour un montant de 3.413.000 Euros.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1. La rémunération et avantages de l'exercice 2016 du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 Juin 2015 comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute de 192 000 DT,
 - Une voiture de fonction et les frais y afférents,
 - Les frais de télécommunications.
2. Des jetons de présence d'un montant global brut annuel de 63.000 DT ont été alloués aux membres du Conseil d'Administration selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2016.
3. La rémunération brute annuelle d'un montant total de 13.500 DT a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit (CPA) et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2016. Cette rémunération est à répartir entre les membres du CPA.

Par ailleurs, et en dehors de la convention et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 24 Avril 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Member firm of KPMG International

Mohamed Imed Loukil



FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Piyal-Cos Barges du Lac II-1053-Tunis
N°: 01008324/0000 - RC: 0140222002
Tél: 71.134.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: imlmbz@kpmg.com

Cabinet Adel MADHI



Adel MADHI
Adel MADHI
Expert Comptable D.P.L.E
Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre

MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.031.950, un actif net de D : 3.008.821 et un bénéfice de D : 263.984, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 36,09% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 8,35% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>1 935 288</u>	<u>1 943 821</u>
Actions et droits rattachés		1 534 521	1 242 178
Obligations et valeurs assimilées		253 177	560 564
Titres OPCVM		147 590	141 079
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 094 212</u>	<u>956 239</u>
Disponibilités		1 094 212	956 239
Créances d'exploitation		<u>2 450</u>	<u>2 973</u>
TOTAL ACTIF		<u>3 031 950</u>	<u>2 903 033</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	18 041	9 412
Autres créditeurs divers	6	5 088	3 790
TOTAL PASSIF		<u>23 129</u>	<u>13 202</u>
ACTIF NET			
Capital	7	2 977 791	2 830 609
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	14
Sommes distribuables de l'exercice		31 024	59 208
ACTIF NET		<u>3 008 821</u>	<u>2 889 831</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3 031 950</u>	<u>2 903 033</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Not e	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	8	60 941	90 315
Dividendes		36 982	60 874
Revenus des obligations et valeurs assimilées		23 959	29 441
Revenus des placements monétaires	9	18 379	15 635
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		79 320	105 950
Charges de gestion des placements	10	(45 404)	(37 354)
REVENU NET DES PLACEMENTS		33 916	68 596
Autres charges	11	(9 458)	(7 885)
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 458	60 711
Régularisation du résultat d'exploitation		6 566	(1 503)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		31 024	59 208
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(6 566)	1 503
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(44 651)	41 971
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		322 412	82 239
Frais de négociation de titres		(38 235)	(28 941)
RESULTAT DE L'EXERCICE		263 984	155 980

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>263 984</u>	<u>155 980</u>
Résultat d'exploitation	24 458	60 711
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(44 651)	41 971
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	322 412	82 239
Frais de négociation de titres	(38 235)	(28 941)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(55 387)</u>	<u>(59 887)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(89 607)</u>	<u>231 092</u>
Souscriptions		
- Capital	1 720 972	353 678
- Régularisation des sommes non distribuables	161 556	18 988
- Régularisation des sommes distribuables	16 963	4 649
Rachats		
- Capital	(1 809 361)	(137 974)
- Régularisation des sommes non distribuables	(173 404)	(6 146)
- Régularisation des sommes distribuables	(14 226)	(2 511)
- Droits de sortie	7 893	408
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>118 990</u>	<u>327 185</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 889 831	2 562 646
En fin d'exercice	3 008 821	2 889 831
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	15 724	14 478
En fin d'exercice	15 233	15 724
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>197,520</u>	<u>183,785</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>9,52%</u>	<u>6,03%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 1.935.288 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 485 571	1 534 521	51,00%
AMEN BANK	3 077	76 343	74 488	2,48%
ASSAD	40 000	209 534	243 400	8,09%
BH	7 500	124 528	135 735	4,51%
BIAT	1 854	161 323	164 285	5,46%
BNA	5 000	45 706	45 005	1,50%
CARTHAGE CEMENT	110 000	244 488	225 280	7,49%
ENNAKL AUTOMOBILES	5 000	72 169	72 000	2,39%
EURO CYCLES	6 000	253 038	245 418	8,16%
S.A.H	17 500	202 571	237 265	7,89%
SOTRAPIL	7 500	70 478	65 933	2,19%
TELNET	7 255	25 393	25 712	0,85%
Titres OPCVM		141 415	147 590	4,91%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	850	89 275	89 398	2,97%
MAC EQUILIBRE FCP	324	52 140	58 192	1,93%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		248 480	253 177	8,41%
<u>Obligation de sociétés</u>		165 000	168 333	5,59%
Emprunt obligataire Amen Bank 2007	1 500	15 000	15 580	0,52%
Emprunt obligataire Amen Bank subordonné 2012 TV TMM+1,3%	2 000	120 000	121 560	4,04%
Emprunt obligataire Banque de Tunisie et Emirats 2011 A TV TMM+1,3%	500	30 000	31 193	1,04%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		83 480	84 844	2,82%
BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	84 844	2,82%
TOTAL		1 875 466	1 935 288	64,32%
Pourcentage par rapport au total des actif				63,83%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	1 737 082	108 466	98 273	1 943 821	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	5 372 201			5 372 201	
Titres OPCVM	2 530 278			2 530 278	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions côtées	(5 042 910)			(5 042 910)	309 337
Titres OPCVM	(2 516 435)			(2 516 435)	13 075
Annuités Obligations de sociétés	(45 000)			(45 000)	
Bons de Trésor Zéro Coupon	(159 750)			(159 750)	
* Variation des plus (ou moins) values latentes					
Actions côtées			(36 949)	(36 949)	
Bon du trésor et assimilables			(370)	(370)	
Titres OPCVM			(7 332)	(7 332)	
* Variation des intérêts courus					
		(102 266)		(102 266)	
Soldes au 31 décembre 2016	1 875 466	6 200	53 622	1 935 288	322 412

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 18.041, contre un solde de D : 9.412 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	8 530	8 544
Rémunération variable du gestionnaire	8 644	-
Rémunération du dépositaire	867	868
Total	18 041	9 412

Note 6 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 5.088, contre un solde de D : 3.790 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	250	254
Rémunération du CAC	4 672	3 223
Autres	166	313
Total	<u>5 088</u>	<u>3 790</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	2 830 609
Nombre de parts	15 724
Nombre de copropriétaires	34

Souscriptions réalisées

Montant	1 720 972
Nombre de parts émises	9 560
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(1 809 361)
Nombre de parts rachetées	(10 051)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(44 651)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	322 412
Régularisation des sommes non distribuables	(11 848)
Droits de sortie	7 893
Frais de négociation de titres	(38 235)

Capital au 31-12-2016

Montant	2 977 791
Nombre de parts	15 233
Nombre de copropriétaires	31

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 60.941, contre un solde de D : 90.315 au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	2016	2015
Dividendes	36 982	60 874
des actions admises à la cote	34 587	33 740
des titres OPCVM	2 395	27 134
Revenus des obligations et valeurs assimilées	23 959	29 441
intérêts des obligations de sociétés	7 948	10 943
intérêts des BTA et BTZC	16 011	18 498
TOTAL	60 941	90 315

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 18.379, contre D : 15.635 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	2016	2015
Intérêts des certificats de dépôts	8 211	4 213
Intérêts des dépôts à vue	10 168	11 422
TOTAL	18 379	15 635

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 45.404, contre un solde de D : 37.354 au 31 décembre 2015, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	33 409	33 958
Rémunération variable du gestionnaire	8 644	-
Rémunération du dépositaire	3 351	3 396
Total	45 404	37 354

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 9.458, contre un solde de D : 7.885 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	6 157	4 466
Redevance du CMF	2 831	2 878
Services bancaires et assimilés	139	112
Autres	331	429
Total	9 458	7 885

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	5,207	6,738	9,235	5,614	4,263
Charges de gestion des placements	(2,981)	(2,376)	(3,260)	(2,442)	(2,524)
Revenus net des placements	2,226	4,363	5,975	3,173	1,740
Autres produits	-	-	-	0,062	-
Autres charges	(0,621)	(0,501)	(0,541)	(0,369)	(0,337)
Résultat d'exploitation (1)	1,606	3,861	5,434	2,865	1,403
Régularisation du résultat d'exploitation	0,431	(0,096)	(1,548)	(0,107)	(0,248)
Sommes distribuables de l'exercice	2,037	3,765	3,885	2,758	1,155

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(2,931)	2,669	21,856	(17,243)	(4,849)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	21,165	5,230	(15,013)	6,992	2,382
Frais de négociation de titres	(2,510)	(1,841)	(1,639)	(1,055)	(1,625)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	15,724	6,059	5,204	(11,305)	(4,091)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	17,330	9,920	10,637	(8,440)	(2,688)
Droits de sortie	0,518	0,026	-	-	0,068
Résultat non distribuable de l'exercice	16,242	6,085	5,204	(11,305)	(4,023)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,778)	0,817	(1,835)	1,111	3,076
Sommes non distribuables de l'exercice	15,465	6,901	3,369	(10,195)	(0,947)
Distribution de dividendes	3,766	3,885	2,758	1,155	1,526
Valeur liquidative	197,520	183,785	177,003	172,507	181,099
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,32%	1,87%	1,38%	1,39%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,28%	0,31%	0,21%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,07%	2,09%	2,22%	1,56%	0,64%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MAC EQUILIBRE FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.111.129, un actif net de D : 3.096.785 et un bénéfice de D : 174.954, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 50,03% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 13,69% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>1 549 550</u>	<u>1 869 391</u>
Actions et droits rattachés		974 164	854 859
Obligations et valeurs assimilées		425 955	876 690
Titres OPCVM		149 431	137 842
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 556 515</u>	<u>945 967</u>
Disponibilités		1 556 515	945 967
Créances d'exploitation		<u>5 064</u>	<u>4 479</u>
Autres actifs		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>3 111 129</u>	<u>2 819 837</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	9 037	8 456
Autres créditeurs divers	6	5 307	3 576
TOTAL PASSIF		<u>14 344</u>	<u>12 032</u>
ACTIF NET			
Capital	7	3 049 776	2 730 604
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	14
Sommes distribuables de l'exercice		47 007	77 187
ACTIF NET		<u>3 096 785</u>	<u>2 807 805</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3 111 129</u>	<u>2 819 837</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	8	67 420	102 799
Dividendes		29 049	59 377
Revenus des obligations et valeurs assimilées		38 371	43 422
Revenus des placements monétaires	9	20 330	23 581
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		87 750	126 380
Charges de gestion des placements	10	(36 407)	(37 378)
REVENU NET DES PLACEMENTS		51 343	89 002
Autres charges	11	(9 948)	(7 554)
RESULTAT D'EXPLOITATION		41 395	81 448
Régularisation du résultat d'exploitation		5 612	(4 261)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		47 007	77 187
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(5 612)	4 261
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(31 396)	(4 987)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		183 876	159 856
Frais de négociation de titres		(18 921)	(19 487)
RESULTAT DE L'EXERCICE		174 954	216 830

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Année 2016</u>	<u>Année 2015</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>174 954</u>	<u>216 830</u>
Résultat d'exploitation	41 395	81 448
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(31 396)	(4 987)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	183 876	159 856
Frais de négociation de titres	(18 921)	(19 487)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(72 163)</u>	<u>(60 129)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>186 189</u>	<u>(53 605)</u>
Souscriptions		
- Capital	1 195 486	1 345 490
- Régularisation des sommes non distribuables	66 783	61 055
- Régularisation des sommes distribuables	19 365	29 618
Rachats		
- Capital	(1 031 641)	(1 393 663)
- Régularisation des sommes non distribuables	(53 755)	(66 783)
- Régularisation des sommes distribuables	(18 789)	(29 721)
- Droits de sortie	8 740	399
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>288 980</u>	<u>103 096</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 807 805	2 704 709
En fin d'exercice	3 096 785	2 807 805
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	16 249	16 550
En fin d'exercice	17 224	16 249
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>179,795</u>	<u>172,799</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,80%</u>	<u>7,80%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 1.549.550 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		948 937	974 164	31,46%
AMEN BANK	1 000	25 950	24 208	0,78%
ASSAD	31 500	175 730	191 678	6,19%
BH	6 100	95 235	110 398	3,56%
BIAT	700	61 933	62 028	2,00%
BNA	7 455	68 698	67 102	2,17%
CARTHAGE CEMENT	97 500	234 458	199 680	6,45%
EURO CYCLES	2 000	84 947	81 805	2,64%
S.A.H	17 500	201 986	237 265	7,66%
Titres OPCVM		149 514	149 431	4,83%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	710	74 515	74 674	2,41%
MAC CROISSANCE FCP	378	74 999	74 757	2,41%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		421 700	425 955	13,75%
Obligations de sociétés		35 000	36 387	1,17%
Emprunt Amen Bank 2007	500	5 000	5 194	0,17%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	30 000	31 193	1,01%
Bons du trésor assimilables		386 700	389 568	12,58%
BTA 03/2019	300	306 000	312 191	10,08%
BTA 07/2017	75	80 700	77 377	2,50%
TOTAL		1 520 151	1 549 550	50,04%
Pourcentage par rapport au total actifs				49,81%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2015</u>	1 638 896	183 720	46 775	1 869 391	
* <u>Acquisitions de</u> <u>l'exercice</u>					
Actions cotées	2 643 141			2 643 141	
Titres OPCVM	2 824 254			2 824 254	
* <u>Remboursements et</u> <u>cessions de l'exercice</u>					
Actions cotées	(2 488 530)			(2 488 530)	185 804
Titres OPCVM	(2 818 110)			(2 818 110)	(1 928)
Annuités Obligations de sociétés	(15 000)			(15 000)	
Bons de Trésor Zéro					
Coupon	(264 500)			(264 500)	
* <u>Variation des plus ou</u> <u>moins values latentes</u>					
Actions cotées			(35 305)	(35 305)	
Titres OPCVM			(1 536)	(1 536)	
Bon du trésor assimilables			5 445	5 445	
* <u>Variation des intérêts</u> <u>courus</u>		(169 700)		(169 700)	
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2016</u>	1 520 151	14 020	15 379	1 549 550	183 876

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 9.037, contre un solde de D : 8.456 au 31 décembre 2015, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	8 393	7 865
Rémunération du dépositaire	644	591
Total	<u>9 037</u>	<u>8 456</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 5.307, contre un solde de D : 3.576 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	166	122
Retenue à la source	87	229
Rémunération du CAC	4 641	3 225
Autres	413	-
Total	<u>5 307</u>	<u>3 576</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	2 730 604
Nombre de parts émises	16 249
Nombre de copropriétaires	33

Souscriptions réalisées

Montant	1 195 486
Nombre de parts émises	7 114
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(1 031 641)
Nombre de parts rachetées	(6 139)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(31 396)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	183 876
Régularisation des sommes non distribuables	13 028
Frais de négociation de titres	(18 921)
Droits de sortie	8 740

Capital au 31-12-2016

Montant	3 049 776
Nombre de parts	17 224
Nombre de copropriétaires	27

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 67.420, contre D : 102.799 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	2016	2015
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	26 620	21 558
des titres OPCVM	2 429	37 819
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	1 572	2 497
intérêts des BTA et BTZC	36 799	40 925
TOTAL	67 420	102 799

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 20.330, contre D : 23.581 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	2016	2015
Intérêts des certificats de dépôts	8 221	8 949
Intérêts des dépôts à vue	12 109	14 632
TOTAL	20 330	23 581

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 36.407, contre un solde de D : 37.378 au 31 décembre 2015, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	33 097	33 980
Rémunération du dépositaire	3 310	3 398
Total	<u>36 407</u>	<u>37 378</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 9.948, contre un solde de D : 7.554 au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	6 247	3 938
Redevance du CMF	2 805	2 880
Services bancaires et assimilés	111	107
Autres	785	629
Total	<u>9 948</u>	<u>7 554</u>

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	5,095	7,778	5,368	6,233	5,489
Charges de gestion des placements	(2,114)	(2,300)	(2,061)	(2,451)	(2,490)
Revenus net des placements	2,981	5,477	3,307	3,782	2,999
Autres charges	(0,578)	(0,465)	(0,361)	(0,441)	(0,373)
Résultat d'exploitation (1)	2,403	5,012	2,946	3,341	2,626
Régularisation du résultat d'exploitation	0,326	(0,262)	0,436	(0,465)	(0,352)
Sommes distribuables de l'exercice	2,729	4,750	3,382	2,877	2,274
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1,823)	(0,307)	7,527	(4,678)	(8,743)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10,676	9,838	0,319	0,556	6,900
Frais de négociation de titres	(1,099)	(1,199)	(0,533)	(0,707)	(0,759)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	7,754	8,332	6,675	(4,829)	(2,602)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,158	13,344	9,621	(1,488)	0,024
Droits de sortie	0,507	0,025	-	-	0,070
Résultat non distribuable de l'exercice	8,262	8,356	6,675	(4,829)	(2,532)
Régularisation du résultat non distribuable	0,756	(0,353)	(1,211)	0,231	(0,103)
Sommes non distribuables de l'exercice	9,018	8,004	5,464	(4,598)	(2,635)
Distribution de dividendes	4,751	3,382	2,876	2,274	1,935
Valeur liquidative	179,795	172,799	163,427	157,456	161,452
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,20%	1,37%	1,28%	1,54%	1,53%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,28%	0,23%	0,28%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,55%	2,83%	2,11%	1,80%	1,40%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC EQUILIBRE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+3%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MAC EPARGNANT FCP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 17.935.592, un actif net de D : 17.849.922 et un bénéfice de D : 1.046.277, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 36,81% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 27,41% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
6. Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 16,26% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
7. Les emplois en portefeuille titres représentent à la clôture de l'exercice 48,60% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques

8. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
9. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	8 717 493	6 498 364
Actions et droits rattachés		2 915 722	2 304 627
Obligations et valeurs assimilées		4 915 448	3 624 164
Titres OPCVM		886 323	569 573
Placements monétaires et disponibilités		9 201 718	5 031 918
Placements monétaires	5	2 599 779	-
Disponibilités		6 601 939	5 031 918
Créances d'exploitation		16 381	11 093
TOTAL ACTIF		17 935 592	11 541 375
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	74 401	30 693
Autres créditeurs divers	7	11 269	10 785
TOTAL PASSIF		85 670	41 478
ACTIF NET			
Capital	8	17 259 918	11 080 496
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		77	74
Sommes distribuables de l'exercice		589 927	419 327
ACTIF NET		17 849 922	11 499 897
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 935 592	11 541 375

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	9	511 057	406 607
Dividendes		347 609	222 702
Revenus des obligations et valeurs assimilées		163 448	183 905
Revenus des placements monétaires	10	202 092	96 064
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		713 149	502 671
Charges de gestion des placements	11	(165 508)	(96 208)
REVENU NET DES PLACEMENTS		547 641	406 463
Autres charges	12	(25 329)	(20 966)
RESULTAT D'EXPLOITATION		522 312	385 497
Régularisation du résultat d'exploitation		67 615	33 830
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		589 927	419 327
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(67 615)	(33 830)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		144 779	(53 269)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		440 395	507 942
Frais de négociation de titres		(61 209)	(77 068)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 046 277	763 102

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2015</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 046 277</u>	<u>763 102</u>
Résultat d'exploitation	522 312	385 497
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	144 779	(53 269)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	440 395	507 942
Frais de négociation de titres	(61 209)	(77 068)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(542 790)</u>	<u>(338 996)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>5 846 538</u>	<u>2 575 178</u>
Souscriptions		
- Capital	12 530 213	8 038 824
- Régularisation des sommes non distribuables	468 664	272 147
- Régularisation des sommes distribuables	412 655	276 922
Rachats		
- Capital	(7 063 888)	(5 598 944)
- Régularisation des sommes non distribuables	(279 532)	(202 471)
- Régularisation des sommes distribuables	(221 574)	(211 300)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>6 350 025</u>	<u>2 999 284</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	11 499 897	8 500 613
En fin d'exercice	17 849 922	11 499 897
NOMBRE de PARTS		
En début d'exercice	76 454	58 911
En fin d'exercice	114 171	76 454
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>156,344</u>	<u>150,416</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>7,59%</u>	<u>7,86%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 8.717.493 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		2 713 451	2 915 722	16,33%
AMEN BANK	2 500	64 214	60 520	0,34%
ASSAD	65 000	321 405	395 525	2,22%
BH	20 000	299 844	361 960	2,03%
BIAT	5 000	407 441	443 055	2,48%
CARTHAGE CEMENT	66 750	167 682	136 704	0,77%
ENNAKL AUTOMOBILES	10 000	142 365	144 000	0,81%
EURO CYCLES	14 000	594 311	572 642	3,21%
S.A.H	50 000	591 424	677 900	3,80%
UNIMED	12 152	124 765	123 416	0,69%
Titres OPCVM		870 504	886 323	4,97%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	4 237	445 283	445 622	2,50%
MAC EQUILIBRE FCP	1 760	300 223	316 105	1,77%
MAC CROISSANCE FCP	630	124 998	124 596	0,70%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		4 812 800	4 915 448	27,54%
<u>Obligations de sociétés</u>		1 002 000	1 025 439	5,74%
AMEN BANK 2006	1 000	10 000	10 388	0,06%
AMEN BANK SUB 2012 TV TMM+1,3%	8 000	480 000	486 240	2,72%
BTE 2010 TV TMM+0,7%	2 000	80 000	80 925	0,45%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	3 000	180 000	187 157	1,05%
HL 2013/1 TF 6,9%	6 300	252 000	260 729	1,46%
<u>Bons du Trésor Assimilables</u>		3 810 800	3 890 009	21,79%
- BTA 03/2019	1 800	1 836 800	1 880 874	10,54%
BTA 08/2022	2 000	1 974 000	2 009 135	11,26%
TOTAL		8 396 755	8 717 493	48,84%
Pourcentage par rapport au total actifs				48,60%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	5 974 470	470 706	53 188	6 498 364	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	8 629 402			8 629 402	
Bons du trésor assimilables	2 586 000			2 586 000	
Titres OPCVM	49 190 776			49 190 776	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions côtées	(8 153 494)			(8 153 494)	657 956
Annuités Obligations de sociétés	(296 000)			(296 000)	-
Bons du trésor zéro coupons	(646 500)			(646 500)	-
Titres OPCVM	(48 887 899)			(48 887 899)	(217 561)
* Variation des plus (ou moins) values latentes					
Actions côtées			135 187	135 187	
Titres OPCVM			(4 282)	(4 282)	
Bons du trésor assimilables			13 874	13 874	
* Variation des intérêts courus		(347 935)		(347 935)	
Soldes au 31 décembre 2016	8 396 755	122 771	197 967	8 717 493	440 395

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 2.599.779, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Certificat de dépôt	999 090	999 272	5,60%
Amen Bank 10 J au 09/01/2017 (au taux de 4,10%)	999 090	999 272	5,60%
Créances sur opérations de Pensions Livrées	1 600 158	1 600 507	8,97%
Pension livrée ATTIJARI BANK 13 J au 12/01/2017 (au taux de 4,23%)	1 600 158	1 600 507	8,97%
TOTAL	2 599 248	2 599 779	14,56%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			14,50%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 74.401, contre D : 30.693 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	28 823	16 850
Rémunération variable du gestionnaire	40 912	10 827
Rémunération du dépositaire	4 666	3 016
Total	<u>74 401</u>	<u>30 693</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 11.269, contre D : 10.785 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	1 212	699
Retenue à la source	963	1 276
Rémunération du CAC	9 094	8 810
Total	<u>11 269</u>	<u>10 785</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2015

Montant	11 080 496
Nombre de parts	76 454
Nombre de copropriétaires	137

Souscriptions réalisées

Montant	12 530 213
Nombre de parts émises	86 457
Nombre de copropriétaires nouveaux	98

Rachats effectués

Montant	(7 063 888)
Nombre de parts rachetées	(48 740)
Nombre de copropriétaires sortants	(22)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	144 779
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	440 395
Régularisation des sommes non distribuables	189 132
Frais de négociation de titres	(61 209)

Capital au 31 décembre 2016

Montant	17 259 918
Nombre de parts	114 171
Nombre de copropriétaires	213

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 511.057, contre D : 406.607 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	2016	2015
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	93 968	92 240
des titres OPCVM	253 641	130 462
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	53 417	72 664
intérêts des BTA et BTZC	110 031	111 241
TOTAL	511 057	406 607

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 202.092, contre D : 96.064 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	2016	2015
Intérêts des certificats de dépôts	88 615	60 353
Revenus des prises en pensions	53 779	-
Intérêts des dépôts à vue	59 698	35 711
TOTAL	202 092	96 064

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 165.508, contre un solde de D : 96.208 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	106 796	73 185
Rémunération variable du gestionnaire	40 912	10 826
Rémunération du dépositaire	17 800	12 197
Total	<u>165 508</u>	<u>96 208</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 25.329, contre un solde de D : 20.966 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	8 702	10 019
Redevance du CMF	15 084	10 337
Services bancaires et assimilés	1 211	96
Autres	332	514
Total	<u>25 329</u>	<u>20 966</u>

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	6,246	6,575	6,763	8,870	6,015
Charges de gestion des placements	(1,450)	(1,258)	(1,207)	(1,591)	(1,342)
Revenus net des placements	4,797	5,316	5,556	7,280	4,673
Autres produits	-	-	-	0,155	-
Autres charges	(0,222)	(0,274)	(0,257)	(0,282)	(0,345)
Résultat d'exploitation (1)	4,575	5,042	5,299	7,153	4,329
Régularisation du résultat d'exploitation	0,592	0,442	(0,084)	(1,985)	(0,503)
Sommes distribuables de l'exercice	5,167	5,485	5,215	5,168	3,826
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,268	(0,697)	3,640	(1,474)	(4,968)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3,857	6,644	0,381	(1,516)	6,011
Frais de négociation de titres	(0,536)	(1,008)	(0,637)	(0,891)	(0,779)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	4,589	4,939	3,384	(3,881)	0,263
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,164	9,981	8,683	3,272	4,592
Résultat non distribuable de l'exercice	4,589	4,939	3,384	(3,881)	0,263
Régularisation du résultat non distribuable	1,657	0,911	0,079	0,568	(0,032)
Sommes non distribuables de l'exercice	6,246	5,850	3,463	(3,313)	0,231
Distribution de dividendes	5,485	5,215	5,168	3,826	3,732
Valeur liquidative	156,344	150,416	144,296	140,786	142,757
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,95%	0,85%	0,85%	1,12%	0,94%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,19%	0,18%	0,20%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,37%	3,72%	3,66%	3,65%	2,68%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net;
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

Rémunération du dépositaire :

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

TUNISIAN PRUDENCE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP -Tunisian Prudence Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP -TPF arrêtés au 31 Décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP TPF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de FCP -TPF et à l'évaluation des procédures administratives, financières et comptables. Nous n'avons pas relevé de défaillances majeures lors de l'examen des procédures de contrôle interne.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception du point suivant :

Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 20,35% de l'actif net du FCP- Tunisian Prudence Fund au 31 décembre 2016, constituant ainsi un léger dépassement par rapport à la limite de 20% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif , tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 16 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
AUDIT REVISION CONSEIL
Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015	
AC1	Portefeuille-titres	5-1	2 079 782	1 944 143
a-	Actions et droits rattachés		502 223	497 431
b-	Titres OPCVM		125 077	96 245
c-	Obligations et valeurs assimilées		1 452 482	1 350 467
AC2	Placements monétaires et disponibilités	5-2	529 051	685 317
a-	Placements monétaires		419 968	356 136
b-	Disponibilités		109 083	329 181
AC3	Créances d'exploitation		425	1 633
TOTAL ACTIF			2 609 258	2 631 093
PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	5-3	9 178	9 528
PA2	Autres créditeurs divers		-	147
TOTAL PASSIF			9 178	9 675
ACTIF NET				
CP1	Capital	5-4	2 511 905	2 534 059
CP2	Sommes distribuables		88 175	87 359
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		18	19
b-	Sommes distribuables de l'exercice		88 158	87 340
ACTIF NET			2 600 080	2 621 418
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			2 609 258	2 631 093

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2016	31/12/2015
PR1- Revenus du portefeuille-titres	5-5	94 878	87 433
a-Dividendes		22 072	25 447
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		72 806	61 986
PR2- Revenus des placements monétaires	5-6	21 204	44 539
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		116 082	131 972
CH1- Charges de gestion des placements	5-7	(24 064)	(27 814)
REVENU NET DES PLACEMENTS		92 018	104 158
CH2- Autres charges	5-8	(11 901)	(11 845)
RESULTAT D'EXPLOITATION		80 116	92 313
Régularisation du résultat d'exploitation		8 041	(4 973)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		88 158	87 340
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(8 041)	4 973
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		80 933	12 226
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(15 128)	(66 913)
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		145 922	37 627

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2016

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	145 922	37 627
a- Résultat d'exploitation	80 116	92 313
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	80 933	12 226
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(15 128)	(66 913)
d- Frais de négociation de titres	-	-
AN2 Distributions de dividendes	(87 342)	(81 926)
AN3 Transactions sur le capital	(79 918)	48 306
a- Souscriptions		
- Capital	1 614 800	1 870 500
- Régularisation des sommes non distribuables	(84 742)	(113 052)
- Régularisation des sommes distribuables	38 199	19 499
- Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
- Capital	(1 703 400)	(1 818 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	85 383	114 230
- Régularisation des sommes distribuables	(30 158)	(24 472)
- Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	(21 338)	4 007
AN4 Actif net		
a- - En début d'exercice	2 621 418	2 617 411
b- - En fin d'exercice	2 600 080	2 621 418
AN5 Nombre de parts		
a- - En début d'exercice	27 277	26 756
b- - En fin d'exercice	26 391	27 277
Valeur liquidative	98,521	96,104
AN6 Taux de rendement	5,85%	1,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

2- REGIME FISCAL

Les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

3- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/16 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté , à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2016.

4.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

4.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

4.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires »

5- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à **2 079 782 dinars** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net	% Actif
Actions et droits rattachés		522 261	502 223	19,32%	19,25%
Artes	8 087	66 225	63 960	2,46%	2,45%
Carthage Cement	47 416	109 649	97 108	3,73%	3,72%
Cellcom	9 270	72 115	61 775	2,38%	2,37%
Hannibal Lease	9 625	91 438	87 645	3,37%	3,36%
Office Plast	15 909	39 418	48 888	1,88%	1,87%
Sotrapil	6 437	53 049	56 588	2,18%	2,17%
Sotumag	30 171	61 882	57 506	2,21%	2,20%
Sotipapier	5 597	22 455	22 959	0,88%	0,88%
DA PLAST 1/4	7 936	6 031	5 793	0,22%	0,22%
Obligations et valeurs assimilées		1 410 940	1 452 482	55,86%	55,67%
BTA 6% 10-2023	50	46 540	47 182	1,81%	1,81%
BTA 6% 04-2024	400	384 600	401 190	15,43%	15,38%
BTA 6,7% 04-2028	100	94 800	98 844	3,80%	3,79%
EO ATL 2013-1 à 6,8% (22042020)	2 100	168 000	174 360	6,71%	6,68%
EO Attijari Leasing 2016-2 à 7,65% (03032022)	1 700	170 000	170 057	6,54%	6,52%
EO CIL 2012-2 à 6,5% (30102020)	3 000	120 000	125 353	4,82%	4,80%
EO CIL 2015-2 à 7,65% (30102020)	800	64 000	64 676	2,49%	2,48%
EO HL 2015-1 A à 7,72% (25112020)	800	64 000	64 401	2,48%	2,47%
EO HL 2016-02 A à 7,65% (28112021)	1 000	100 000	100 570	3,87%	3,85%
EO SERVICOM 2012 à 6,9% (22032018)	1 000	40 000	41 724	1,60%	1,60%
EO SERVICOM 2012 à 6,9% (22032018)	1 800	72 000	75 103	2,89%	2,88%
EO TUNISIE LEASING 2015-1 à 7,85% (15052022)	350	35 000	36 391	1,40%	1,39%
EO UNIFACTOR 2013 à 7% (14102018)	1 300	52 000	52 630	2,02%	2,02%
Titres OPCVM		126 017	125 077	4,81%	4,79%
UGFS BONDS FUND	11 044	116 017	116 128	4,47%	4,45%
UGFS Islamic Fund	100	10 000	8 950	0,34%	0,34%
TOTAL		2 059 218	2 079 782	79,99%	79,71%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués

ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Coupons nets	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	+/- valeurs réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	1 994 118	42 630	6 523	(99 127)	1 944 143	-
<u>Acquisitions de l'exercice</u>						
Actions cotées	74 396				74 396	
BTA	141 340				141 340	
Obligations de sociétés	480 000	57			480 057	
Titres OPCVM	580 588				580 588	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>						
Actions cotées	(146 613)				(146 613)	(12 934)
Obligations de sociétés	(511 000)				(511 000)	
BTA	-				-	-
Titres OPCVM	(553 611)				(553 611)	(2 194)
<u>Variation des plus ou moins valeurs latentes</u>						
Actions cotées				77 008	77 008	
Bons de trésor assimilables				2 070	2 070	
Titres OPCVM				1 855	1 855	
<u>Variation des coupons</u>				(4 849)	(4 849)	
<u>Variation des intérêts courus</u>		(5 603)			(5 603)	
<u>Soldes au 31 décembre 2016</u>	2 059 218	37 084	1 674	(18 194)	2 079 782	(15 128)

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

	31/12/2016	31/12/2015
Placements monétaires	419 968	356 136
Disponibilités	109 083	329 181
TOTAL	529 051	685 317

(1)

(1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2016 à **529 051 dinars**, se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net	% Actif
Placements monétaires		418 000	419 968	16,15%	16,10%
Compte placement BIAT – Dépôt à vue à 2%	1	18 000	18 042	0,69%	0,69%
Placement Moudharaba - 3 mois à 6%- Ech : 10/02/2017	1	200 000	201 630	7,75%	7,73%
Placement Moudharaba - 3 mois à 6%- Ech : 23/03/2017	1	200 000	200 296	7,70%	7,68%
Disponibilités	-	109 083	109 083	4,20%	4,18%
Avoir en Banque		109 083	109 083	4,20%	4,18%
TOTAL		527 083	529 051	20,35%	20,28%

Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	8 447	8 757
Compte du Dépositaire (BIAT)	<u>731</u>	<u>771</u>
	<u>9 178</u>	<u>9 528</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération de gestion	5 481	5 783
Charges administratives	<u>2 966</u>	<u>2 974</u>
	<u>8 447</u>	<u>8 757</u>

Note 5-4 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2015	2 534 059
Montant	2 534 059
Nombre de parts émises	27 277
Nombre de copropriétaires	12
Souscriptions réalisées	1 614 800
Montant en nominal	1 614 800
Nombre de parts émises	16 148
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	1 703 400
Montant en nominal	1 703 400
Nombre de parts émises	17 034
Nombre de copropriétaires sortants	3
Autres mouvements	66 446
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	80 933
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(15 128)
Régularisation des sommes non distribuables	641
Droits de sortie	-
Frais de négociation de titres	-
Capital au 31/12/2016	2 511 905
Montant	2 511 905
Nombre de parts	26 391
Nombre de copropriétaires	9

Note 5-5 : Revenus du portefeuille -titres :

	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des actions	17 940	22 243
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	72 806	61 986
Revenus des titres OPCVM	4 132	3 205
TOTAL	94 878	87 433

Note 5-6 : Revenus des placements monétaires :

	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des pensions livrées	57	5 685
Revenus des billets de trésorerie	7 398	17 491
Revenus du compte de dépôt	13 749	21 363
TOTAL	21 204	44 539

Note 5-7 : Charges de gestion des placements

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	21 233	24 541
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 831	3 272
TOTAL	24 064	27 814

Note 5-8 : Autres charges

	31/12/2016	31/12/2015
Frais Administratifs	11 800	11 800
Autres charges	102	45
TOTAL	11 901	11 845

6- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6.1- Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,399	4,838	4,763	3,938	4,643
Charges de gestion des placements	(0,912)	(1,020)	(1,045)	(0,976)	(1,287)
Revenus net des placements	3,487	3,819	3,717	2,962	3,356
Autres charges	(0,451)	(0,434)	(0,444)	(0,377)	(0,374)
Résultat d'exploitation (1)	3,036	3,384	3,273	2,585	2,982
Régularisation du résultat d'exploitation	0,305	(0,182)	(0,211)	(0,015)	(1,437)
Sommes distribuables de l'exercice	3,340	3,202	3,062	2,570	1,545
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3,067	0,448	0,017	0,636	(4,151)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,573)	(2,453)	0,518	(0,982)	(1,104)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	(0,047)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,493	(2,005)	0,535	(0,346)	(5,302)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,529	1,379	3,808	2,239	(2,320)
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	2,493	(2,005)	0,535	(0,346)	(5,302)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,214)	0,143	(0,107)	(0,075)	0,057
Sommes non distribuables de l'exercice	2,279	(1,862)	0,428	(0,421)	(5,245)
Distribution de dividendes	3,202	3,062	2,569	1,545	0,000
Valeur liquidative	98,521	96,104	97,825	96,904	96,300
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,94%	1,06%	1,07%	1,00%	1,34%
Autres charges / actif net moyen	0,46%	0,45%	0,46%	0,39%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,43%	3,33%	3,14%	2,64%	1,60%

6.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année, calculés quotidiennement et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **33 033 DT TTC** et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Commission de gestion	21 233	24 541
Frais administratifs	11 800	11 800
	33 033	36 341

Le règlement intérieur qui lie BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice de s'élève à **2 831 DT TTC**.